

APPUIS DE FENÊTRE DE 35

GROS-ŒUVRE



Produits certifiés et marqués NF P 98-052



► Plusieurs coloris



► Jusqu'à 3.00 mètres tableau en mono-bloc

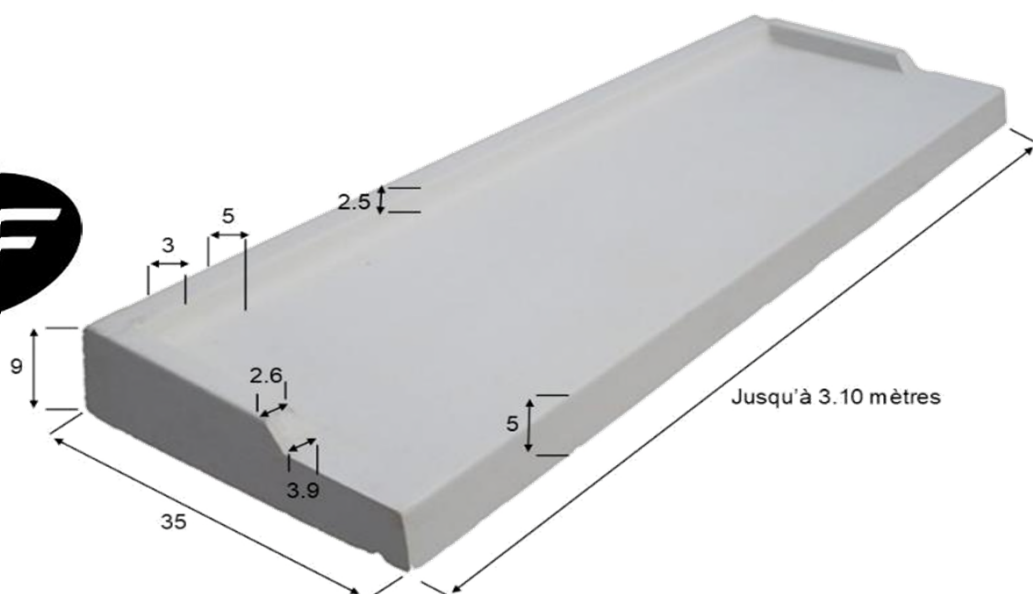
- Coloris ton gris
- Coloris ton pierre
- Coloris ton blanc
- Coloris ton gris anthracite

► Appuis fabriqués en monobloc jusqu'à 3.10 mètres finis.
Autres dimensions possibles par découpe

► Produits certifiés et conformes à la norme NF P 98-052



► Rejingots latéraux, arêtes arrondies et gouttes d'eau en sous-face



LE SAVIEZ-VOUS

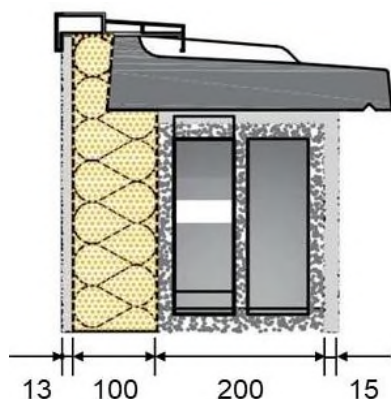
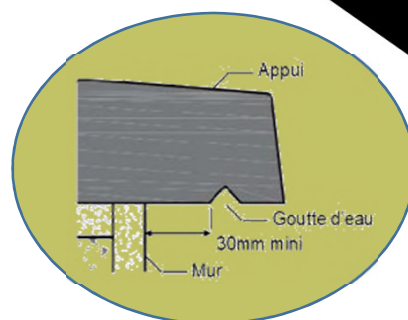
L'appui de fenêtre en béton est connu pour sa solidité et sa longévité. Il résiste aux intempéries, aux chocs et ne nécessite que peu d'entretien.



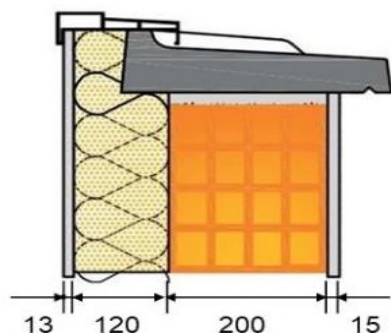
► Démoulage différé - Finition lisse

Nos appuis de fenêtre en béton vibré sont munis de deux rejingots latéraux. Légers, palettisés de chant avec leur parement protégé et une grande facilité de stockage, ils sont faciles à mettre en œuvre. Grâce à leur composition dense, nos appuis de fenêtre en béton contribuent à améliorer l'isolation thermique de votre intérieur. Il permet de limiter les pertes de chaleur et de réaliser des économies d'énergie. En plus de soutenir vos fenêtres, ils protègent également vos murs des infiltrations d'eau et des dommages liés à l'humidité.

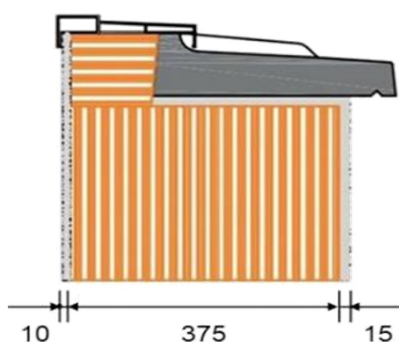
COMPATIBILITÉ DES APPUIS DE 35



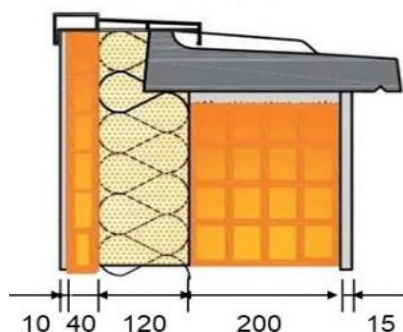
► Exemple 1	
COMPOSITION	DIMENSIONS
Enduit	15mm
Bloc béton	200mm
Isolation	100mm
Plaque BA	13mm



► Exemple 2	
COMPOSITION	DIMENSIONS
Enduit	15mm
Brique	200mm
Isolation	100mm
Plaque BA	13mm



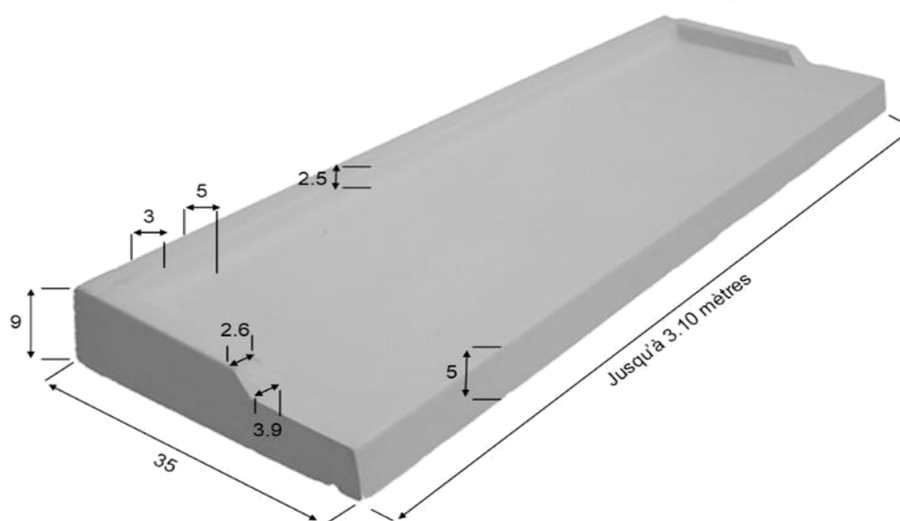
► Exemple 3	
COMPOSITION	DIMENSIONS
Enduit	15mm
Brique mono mur	375mm
Plâtre traditionnel	10mm



► Exemple 4	
COMPOSITION	DIMENSIONS
Enduit	15mm
Brique	200mm
Isolation	120mm
Brique plâtrière	40mm
Plâtre traditionnel	10mm

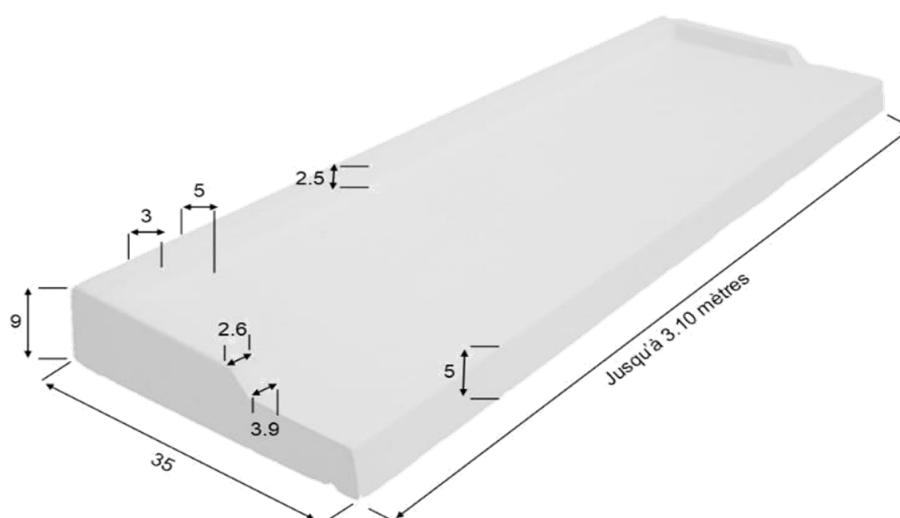
APPUIS DE FENÊTRE DE 35 TON GRIS AVEC REJINGOTS LATÉRAUX

Gencod	Code	Désignation	Dimensions		Qté par Palette	Poids Unitaire	Poids Palette
			Tableau	Appui			
3700632110609	DA35050	35 x 50	40	50	12	24	288
3700632110616	DA35060	35 x 60	50	60	12	29	348
3700632110623	DA35070	35 x 70	60	70	24	33	792
3700632110630	DA35080	35 x 80	70	80	12	36	432
3700632110647	DA35090	35 x 90	80	90	24	41	984
3700632110654	DA35100	35 x 100	90	100	24	45	1080
3700632110661	DA35110	35 x 110	100	110	24	51	1224
3700632110678	DA35120	35 x 120	110	120	12	54	648
3700632110685	DA35130	35 x 130	120	130	24	60	1440
3700632110692	DA35140	35 x 140	130	140	12	63	756
3700632110708	DA35150	35 x 150	140	150	24	68	1632
3700632110715	DA35160	35 x 160	150	160	12	72	864
3700632110722	DA35170	35 x 170	160	170	12	75	900
3700632110739	DA35180	35 x 180	170	180	12	81	972
3700632110746	DA35190	35 x 190	180	190	12	89	1068
3700632110753	DA35200	35 x 200	190	200	12	90	1080
3700632110760	DA35210	35 x 210	200	210	12	94	1128
3700632110777	DA35220	35 x 220	210	220	6	98	588
3700632110784	DA35230	35 x 230	220	230	6	103	618
3700632110791	DA35240	35 x 240	230	240	6	107	642
3700632110807	DA35250	35 x 250	240	250	6	112	672
3700632110814	DA35260	35 x 260	250	260	6	116	696
3700632110821	DA35270	35 x 270	260	270	6	121	726
3700632110838	DA35280	35 x 280	270	280	6	125	750
3700632110845	DA35290	35 x 290	280	290	6	130	780
3700632110852	DA35300	35 x 300	290	300	6	134	804
3700632112931	DA35310	35 x 310	300	310	6	140	840



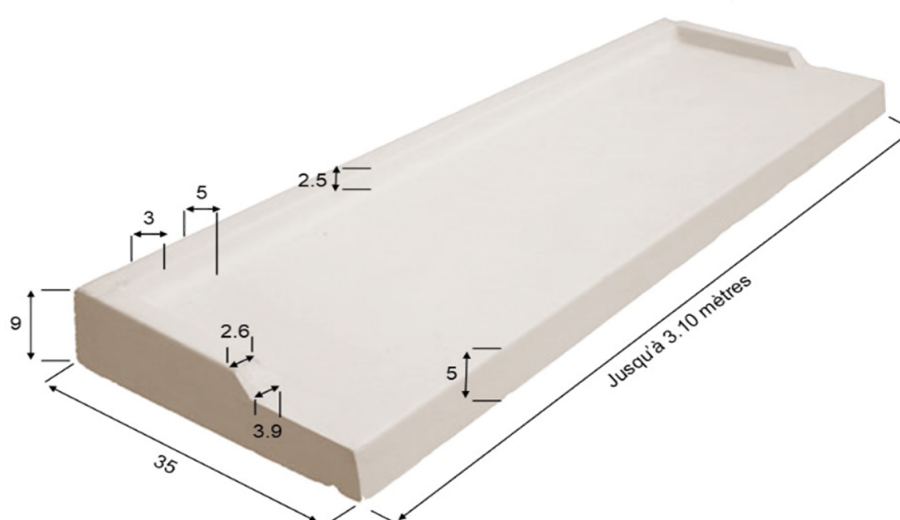
APPUIS DE FENÊTRE DE 35 TON BLANC AVEC REJINGOTS LATÉRAUX

Gencod	Code	Désignation	Dimensions		Qté par Palette	Poids Unitaire	Poids Palette
			Tableau	Appui			
3700632112238	DA35050BL	35 x 50	40	50	12	24	288
3700632112245	DA35060BL	35 x 60	50	60	12	29	348
3700632112252	DA35070BL	35 x 70	60	70	24	33	792
3700632112269	DA35080BL	35 x 80	70	80	12	36	432
3700632112276	DA35090BL	35 x 90	80	90	24	41	984
3700632112283	DA35100BL	35 x 100	90	100	24	45	1080
3700632112290	DA35110BL	35 x 110	100	110	24	51	1224
3700632112306	DA35120BL	35 x 120	110	120	12	54	648
3700632112313	DA35130BL	35 x 130	120	130	24	60	1440
3700632112320	DA35140BL	35 x 140	130	140	12	63	756
3700632112337	DA35150BL	35 x 150	140	150	24	68	1632
3700632112344	DA35160BL	35 x 160	150	160	12	72	864
3700632112351	DA35170BL	35 x 170	160	170	12	75	900
3700632112368	DA35180BL	35 x 180	170	180	12	81	972
3700632112375	DA35190BL	35 x 190	180	190	12	89	1068
3700632112382	DA35200BL	35 x 200	190	200	12	90	1080
3700632112399	DA35210BL	35 x 210	200	210	12	94	1128
3700632112405	DA35220BL	35 x 220	210	220	6	98	588
3700632112412	DA35230BL	35 x 230	220	230	6	103	618
3700632112429	DA35240BL	35 x 240	230	240	6	107	642
3700632112436	DA35250BL	35 x 250	240	250	6	112	672
3700632112443	DA35260BL	35 x 260	250	260	6	116	696
3700632112450	DA35270BL	35 x 270	260	270	6	121	726
3700632112467	DA35280BL	35 x 280	270	280	6	125	750
3700632112474	DA35290BL	35 x 290	280	290	6	130	780
3700632112481	DA35300BL	35 x 300	290	300	6	134	804
3700632113211	DA35310BL	35 x 310	300	310	6	140	840



APPUIS DE FENÊTRE DE 35 TON PIERRE AVEC REJINGOTS LATÉRAUX

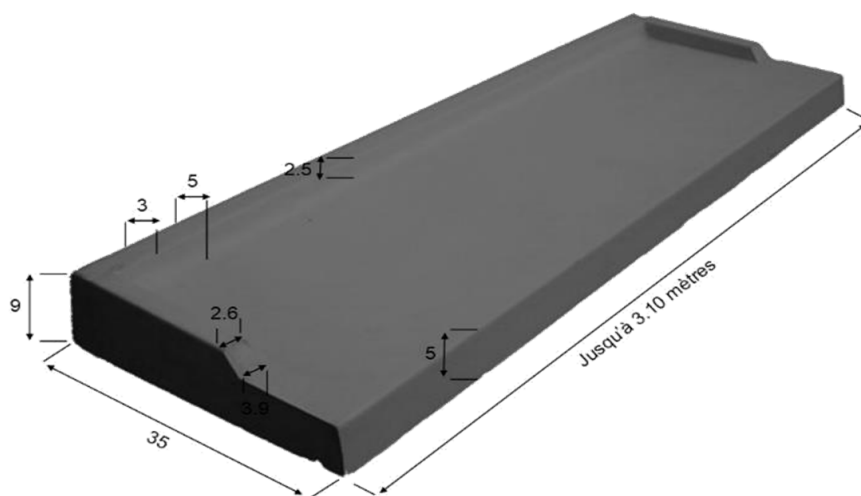
Gencod	Code	Désignation	Dimensions		Qté par Palette	Poids Unitaire	Poids Palette
			Tableau	Appui			
3700632110906	DA35050TP	35 x 50	40	50	12	24	288
3700632110913	DA35060TP	35 x 60	50	60	12	29	348
3700632110920	DA35070TP	35 x 70	60	70	24	33	792
3700632110937	DA35080TP	35 x 80	70	80	12	36	432
3700632110944	DA35090TP	35 x 90	80	90	24	41	984
3700632110951	DA35100TP	35 x 100	90	100	24	45	1080
3700632110968	DA35110TP	35 x 110	100	110	24	51	1224
3700632110975	DA35120TP	35 x 120	110	120	12	54	648
3700632110982	DA35130TP	35 x 130	120	130	24	60	1440
3700632110999	DA35140TP	35 x 140	130	140	12	63	756
3700632111002	DA35150TP	35 x 150	140	150	24	68	1632
3700632111019	DA35160TP	35 x 160	150	160	12	72	864
3700632111026	DA35170TP	35 x 170	160	170	12	75	900
3700632111033	DA35180TP	35 x 180	170	180	12	81	972
3700632111040	DA35190TP	35 x 190	180	190	12	89	1068
3700632111057	DA35200TP	35 x 200	190	200	12	90	1080
3700632111064	DA35210TP	35 x 210	200	210	12	94	1128
3700632111071	DA35220TP	35 x 220	210	220	6	98	588
3700632111088	DA35230TP	35 x 230	220	230	6	103	618
3700632111095	DA35240TP	35 x 240	230	240	6	107	642
3700632111101	DA35250TP	35 x 250	240	250	6	112	672
3700632111118	DA35260TP	35 x 260	250	260	6	116	696
3700632111125	DA35270TP	35 x 270	260	270	6	121	726
3700632111132	DA35280TP	35 x 280	270	280	6	125	750
3700632111149	DA35290TP	35 x 290	280	290	6	130	780
3700632111156	DA35300TP	35 x 300	290	300	6	134	804
3700632113075	DA35310TP	35 x 310	300	310	6	140	840



APPUIS DE FENÊTRE DE 35 TON ANTHRACITE AVEC REJINGOTS LATÉRAUX

Gencod	Code	Désignation	Dimensions		Qté par Palette	Poids Unitaire	Poids Palette
			Tableau	Appui			
3700632113716	DA35050GA	35 x 50	40	50	12	24	288
3700632113556	DA35060GA	35 x 60	50	60	12	29	348
3700632113495	DA35070GA	35 x 70	60	70	24	33	792
3700632113471	DA35080GA	35 x 80	70	80	12	36	432
3700632113525	DA35090GA	35 x 90	80	90	24	41	984
3700632113372	DA35100GA	35 x 100	90	100	24	45	1080
3700632113686	DA35110GA	35 x 110	100	110	24	51	1224
3700632182224	DA35120GA	35 x 120	110	120	12	54	648
3700632113532	DA35130GA	35 x 130	120	130	24	60	1440
3700632182231	DA35140GA	35 x 140	130	140	12	63	756
3700632113549	DA35150GA	35 x 150	140	150	24	68	1632
3700632113518	DA35160GA	35 x 160	150	160	12	72	864
3700632113464	DA35170GA	35 x 170	160	170	12	75	900
3700632113730	DA35180GA	35 x 180	170	180	12	81	972
3700632113419	DA35190GA	35 x 190	180	190	12	89	1068
3700632182248	DA35200GA	35 x 200	190	200	12	90	1080
3700632113488	DA35210GA	35 x 210	200	210	12	94	1128
3700632113457	DA35220GA	35 x 220	210	220	6	98	588
3700632113396	DA35230GA	35 x 230	220	230	6	103	618
3700632182255	DA35240GA	35 x 240	230	240	6	107	642
3700632113365	DA35250GA	35 x 250	240	250	6	112	672
3700632182262	DA35260GA	35 x 260	250	260	6	116	696
3700632182279	DA35270GA	35 x 270	260	270	6	121	726
3700632182286	DA35280GA	35 x 280	270	280	6	125	750
3700632182293	DA35290GA	35 x 290	280	290	6	130	780
3700632113747	DA35300GA	35 x 300	290	300	6	134	804
3700632182309	DA35310GA	35 x 310	300	310	6	140	840

APPLICATION D'UN MINÉRALISANT TEINTÉ OBLIGATOIRE



APPUIS DE FENÊTRE DE 28

▲ GROS-ŒUVRE



Produits certifiés et marqués NF P 98-052



► Plusieurs coloris



► Jusqu'à 3.00 mètres tableau en mono-bloc

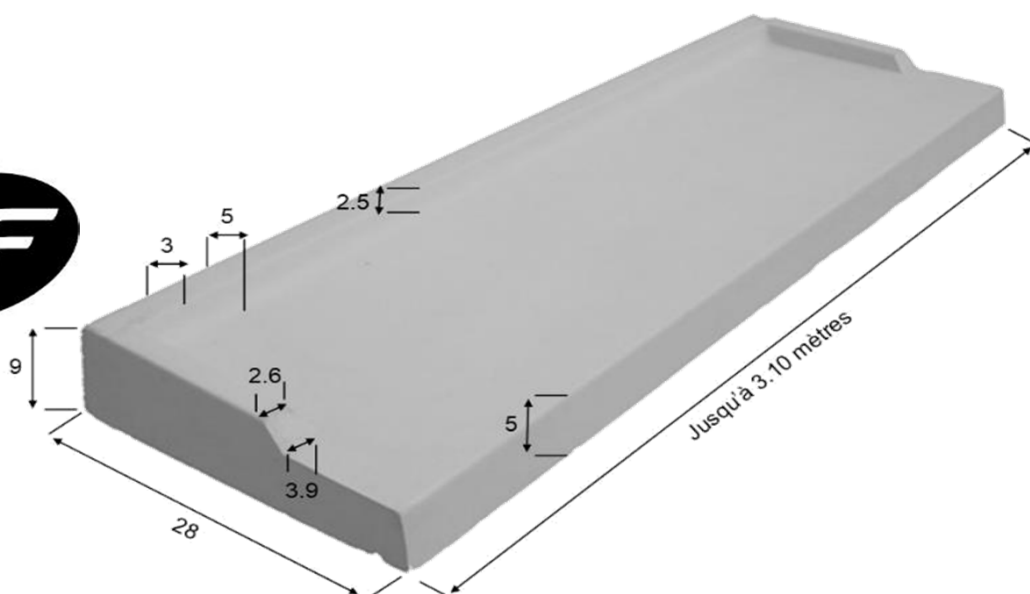
- Coloris ton gris
- Coloris ton pierre
- Coloris ton blanc
- Coloris ton gris anthracite

► Appuis fabriqués en monobloc jusqu'à 3.10 mètres finis.
Autres dimensions possibles par découpe

► Produits certifiés et conformes à la norme NF P 98-052



► Rejingots latéraux, arêtes arrondies et gouttes d'eau en sous-face



LE SAVIEZ-VOUS

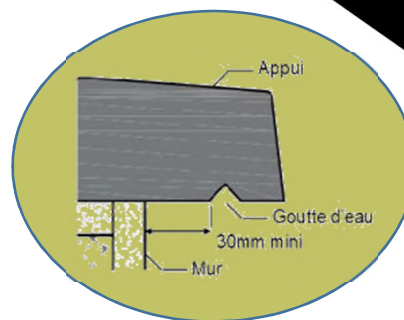
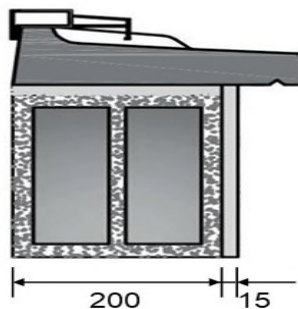
Grâce à sa composition dense, l'appui de fenêtre en béton contribue à améliorer l'isolation thermique de votre intérieur. Il permet de limiter les pertes de chaleur et de réaliser des économies d'énergie.



► Démoulage différé - Finition lisse

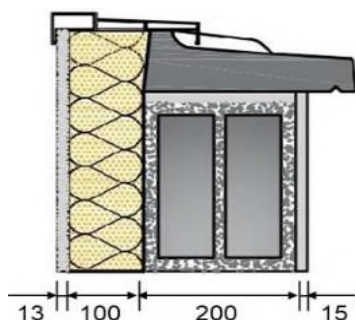
Nos appuis de fenêtre en béton vibré sont munis de deux rejingots latéraux. Légers, palettisés de chant avec leur parement protégé et une grande facilité de stockage, ils sont faciles à mettre en œuvre. Grâce à leur composition dense, nos appuis de fenêtre en béton contribuent à améliorer l'isolation thermique de votre intérieur. Il permet de limiter les pertes de chaleur et de réaliser des économies d'énergie. En plus de soutenir vos fenêtres, ils protègent également vos murs des infiltrations d'eau et des dommages liés à l'humidité.

COMPATIBILITÉ DES APPUIS DE 28



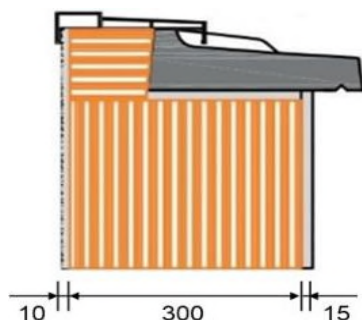
► Exemple 1

COMPOSITION	DIMENSIONS
Enduit	15mm
Bloc béton	200mm



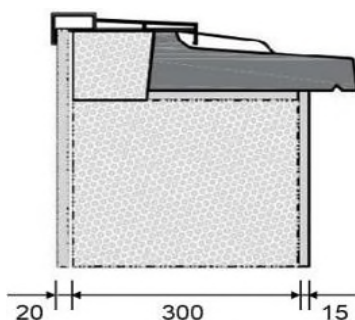
► Exemple 2

COMPOSITION	DIMENSIONS
Enduit	15mm
Bloc béton	200mm
Isolation	100mm
Plaque BA	13mm



► Exemple 3

COMPOSITION	DIMENSIONS
Enduit	15mm
Brique mono mur	300mm
Plâtre traditionnel	10mm

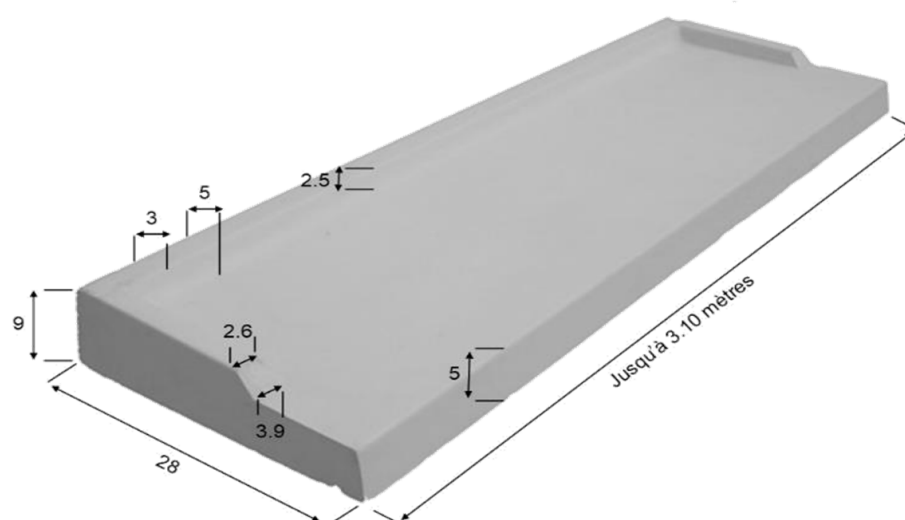


► Exemple 4

COMPOSITION	DIMENSIONS
Enduit	15mm
Béton cellulaire	300mm
Plaque BA 13 collée	20mm

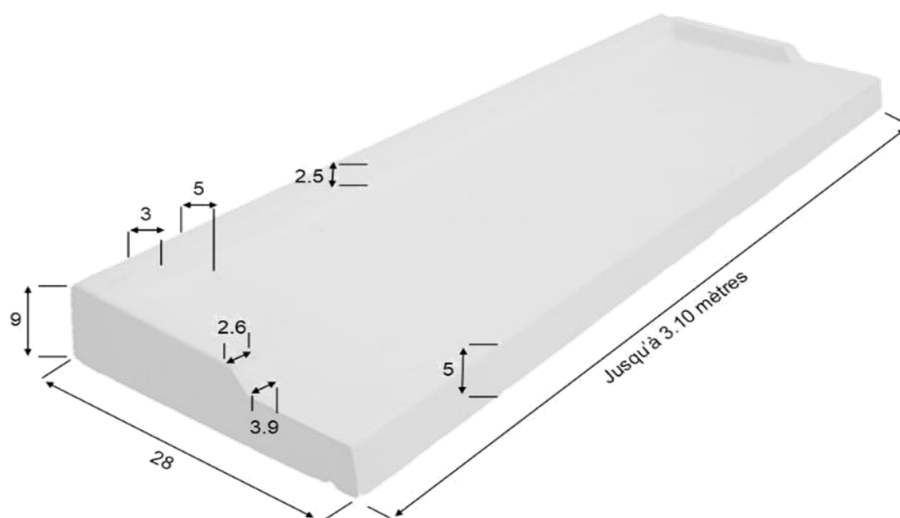
APPUI DE FENÊTRE DE 28 TON GRIS AVEC REJINGOTS LATÉRAUX

Gencod	Code	Désignation	Dimensions		Qté par Palette	Poids Unitaire	Poids Palette
			Tableau	Appui			
3700632110005	DA28050	28 x 50	40	50	12	20	240
3700632110012	DA28060	28 x 60	50	60	12	24	288
3700632110029	DA28070	28 x 70	60	70	12	27	324
3700632110036	DA28080	28 x 80	70	80	12	32	384
3700632110043	DA28090	28 x 90	80	90	12	35	420
3700632110050	DA28100	28 x 100	90	100	12	39	468
3700632110067	DA28110	28 x 110	100	110	12	41	492
3700632110074	DA28120	28 x 120	110	120	12	47	564
3700632110081	DA28130	28 x 130	120	130	24	48	1152
3700632110098	DA28140	28 x 140	130	140	12	55	660
3700632110104	DA28150	28 x 150	140	150	12	57	684
3700632110111	DA28160	28 x 160	150	160	12	63	756
3700632110128	DA28170	28 x 170	160	170	12	67	804
3700632110135	DA28180	28 x 180	170	180	12	71	852
3700632110142	DA28190	28 x 190	180	190	12	75	900
3700632110159	DA28200	28 x 200	190	200	12	78	936
3700632110166	DA28210	28 x 210	200	210	12	83	996
3700632110173	DA28220	28 x 220	210	220	6	87	522
3700632110180	DA28230	28 x 230	220	230	6	91	546
3700632110197	DA28240	28 x 240	230	240	6	94	564
3700632110203	DA28250	28 x 250	240	250	6	98	588
3700632110210	DA28260	28 x 260	250	260	6	102	612
3700632110227	DA28270	28 x 270	260	270	6	106	636
3700632110234	DA28280	28 x 280	270	280	6	110	660
3700632110241	DA28290	28 x 290	280	290	6	114	684
3700632110258	DA28300	28 x 300	290	300	6	117	702
3700632112948	DA28310	28 x 310	300	310	6	121	726



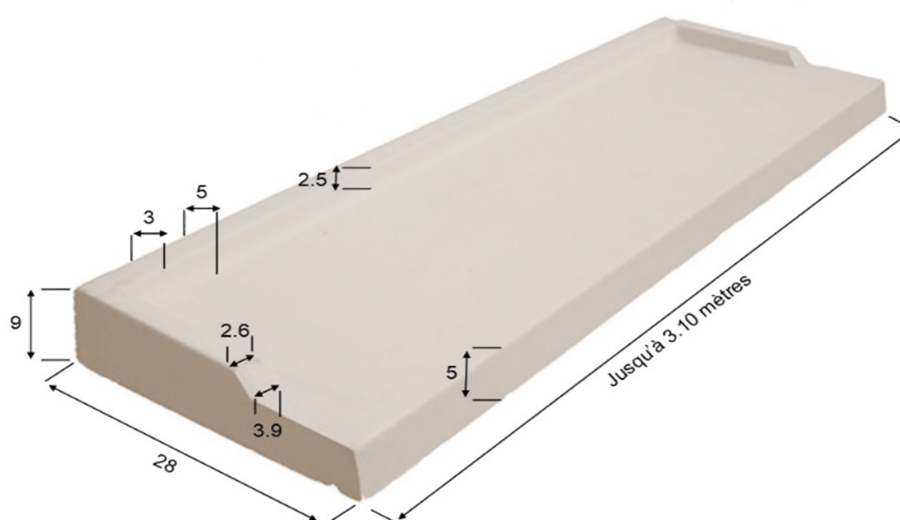
APPUIS DE FENÊTRE DE 28 TON BLANC AVEC REJINGOTS LATÉRAUX

Gencod	Code	Désignation	Dimensions		Qté par Palette	Poids Unitaire	Poids Palette
			Tableau	Appui			
3700632112498	DA28050BL	28 x 50	40	50	12	20	240
3700632112504	DA28060BL	28 x 60	50	60	12	24	288
3700632112511	DA28070BL	28 x 70	60	70	12	27	324
3700632112528	DA28080BL	28 x 80	70	80	12	32	384
3700632112535	DA28090BL	28 x 90	80	90	12	35	420
3700632112542	DA28100BL	28 x 100	90	100	12	39	468
3700632112559	DA28110BL	28 x 110	100	110	12	41	492
3700632112566	DA28120BL	28 x 120	110	120	12	47	564
3700632112573	DA28130BL	28 x 130	120	130	12	48	576
3700632112580	DA28140BL	28 x 140	130	140	12	55	660
3700632112597	DA28150BL	28 x 150	140	150	12	57	684
3700632112603	DA28160BL	28 x 160	150	160	12	63	756
3700632112610	DA28170BL	28 x 170	160	170	12	67	804
3700632112627	DA28180BL	28 x 180	170	180	12	71	852
3700632112634	DA28190BL	28 x 190	180	190	12	75	900
3700632182873	DA28200BL	28 x 200	190	200	12	78	936
3700632182880	DA28210BL	28 x 210	200	210	12	83	996
3700632112665	DA28220BL	28 x 220	210	220	6	87	522
3700632112672	DA28230BL	28 x 230	220	230	6	91	546
3700632112689	DA28240BL	28 x 240	230	240	6	94	564
3700632112696	DA28250BL	28 x 250	240	250	6	98	588
3700632112702	DA28260BL	28 x 260	250	260	6	102	612
3700632112719	DA28270BL	28 x 270	260	270	6	106	636
3700632112726	DA28280BL	28 x 280	270	280	6	110	660
3700632112733	DA28290BL	28 x 290	280	290	6	114	684
3700632112740	DA28300BL	28 x 300	290	300	6	117	702
3700632113228	DA28310BL	28 x 310	300	310	6	121	726



APPUIS DE FENÊTRE DE 28 TON PIERRE AVEC REJINGOTS LATÉRAUX

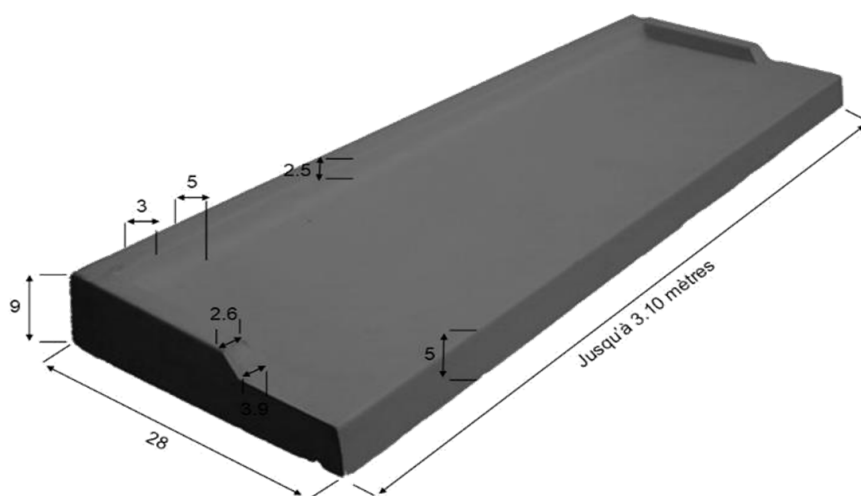
Gencod	Code	Désignation	Dimensions		Qté par Palette	Poids Unitaire	Poids Palette
			Tableau	Appui			
3700632110302	DA28050TP	28 x 50	40	50	12	20	240
3700632110319	DA28060TP	28 x 60	50	60	12	24	288
3700632110326	DA28070TP	28 x 70	60	70	12	27	324
3700632110333	DA28080TP	28 x 80	70	80	12	32	384
3700632110340	DA28090TP	28 x 90	80	90	12	35	420
3700632110357	DA28100TP	28 x 100	90	100	12	39	468
3700632110364	DA28110TP	28 x 110	100	110	12	41	492
3700632110371	DA28120TP	28 x 120	110	120	12	47	564
3700632110388	DA28130TP	28 x 130	120	130	12	48	576
3700632110395	DA28140TP	28 x 140	130	140	12	55	660
3700632110401	DA28150TP	28 x 150	140	150	12	57	684
3700632110418	DA28160TP	28 x 160	150	160	12	63	756
3700632110425	DA28170TP	28 x 170	160	170	12	67	804
3700632110432	DA28180TP	28 x 180	170	180	12	71	852
3700632110449	DA28190TP	28 x 190	180	190	12	75	900
3700632110456	DA28200TP	28 x 200	190	200	12	78	936
3700632110463	DA28210TP	28 x 210	200	210	12	83	996
3700632110470	DA28220TP	28 x 220	210	220	6	87	522
3700632110487	DA28230TP	28 x 230	220	230	6	91	546
3700632110494	DA28240TP	28 x 240	230	240	6	94	564
3700632110500	DA28250TP	28 x 250	240	250	6	98	588
3700632110517	DA28260TP	28 x 260	250	260	6	102	612
3700632110524	DA28270TP	28 x 270	260	270	6	106	636
3700632110531	DA28280TP	28 x 280	270	280	6	110	660
3700632110548	DA28290TP	28 x 290	280	290	6	114	684
3700632110555	DA28300TP	28 x 300	290	300	6	117	702
3700632113082	DA28310TP	28 x 310	300	310	6	121	726



APPUIS DE FENÊTRE DE 28 TON ANTHRACITE AVEC REJINGOTS LATÉRAUX

Gencod	Code	Désignation	Dimensions		Qté par Palette	Poids Unitaire	Poids Palette
			Tableau	Appui			
3700632181944	DA28050GA	28 x 50	40	50	12	20	240
3700632181951	DA28060GA	28 x 60	50	60	12	24	288
3700632181968	DA28070GA	28 x 70	60	70	12	27	324
3700632181975	DA28080GA	28 x 80	70	80	12	32	384
3700632181982	DA28090GA	28 x 90	80	90	12	35	420
3700632181999	DA28100GA	28 x 100	90	100	12	39	468
3700632182002	DA28110GA	28 x 110	100	110	12	41	492
3700632182019	DA28120GA	28 x 120	110	120	12	47	564
3700632182026	DA28130GA	28 x 130	120	130	12	48	576
3700632182040	DA28140GA	28 x 140	130	140	12	55	660
3700632182057	DA28150GA	28 x 150	140	150	12	57	684
3700632182064	DA28160GA	28 x 160	150	160	12	63	756
3700632182071	DA28170GA	28 x 170	160	170	12	67	804
3700632182088	DA28180GA	28 x 180	170	180	12	71	852
3700632182095	DA28190GA	28 x 190	180	190	12	75	900
3700632182101	DA28200GA	28 x 200	190	200	12	78	936
3700632182118	DA28210GA	28 x 210	200	210	12	83	996
3700632182125	DA28220GA	28 x 220	210	220	6	87	522
3700632182132	DA28230GA	28 x 230	220	230	6	91	546
3700632182149	DA28240GA	28 x 240	230	240	6	94	564
3700632182156	DA28250GA	28 x 250	240	250	6	98	588
3700632182163	DA28260GA	28 x 260	250	260	6	102	612
3700632182170	DA28270GA	28 x 270	260	270	6	106	636
3700632182187	DA28280GA	28 x 280	270	280	6	110	660
3700632182194	DA28290GA	28 x 290	280	290	6	114	684
3700632182200	DA28300GA	28 x 300	290	300	6	117	702
3700632182217	DA28310GA	28 x 310	300	310	6	121	726

APPLICATION D'UN MINÉRALISANT TEINTÉ OBLIGATOIRE



APPUIS DE FENÊTRE DE 39

▲ GROS-ŒUVRE



Produits certifiés et marqués NF P 98-052



► Plusieurs coloris



► Jusqu'à 2.40 mètres tableau en mono-bloc

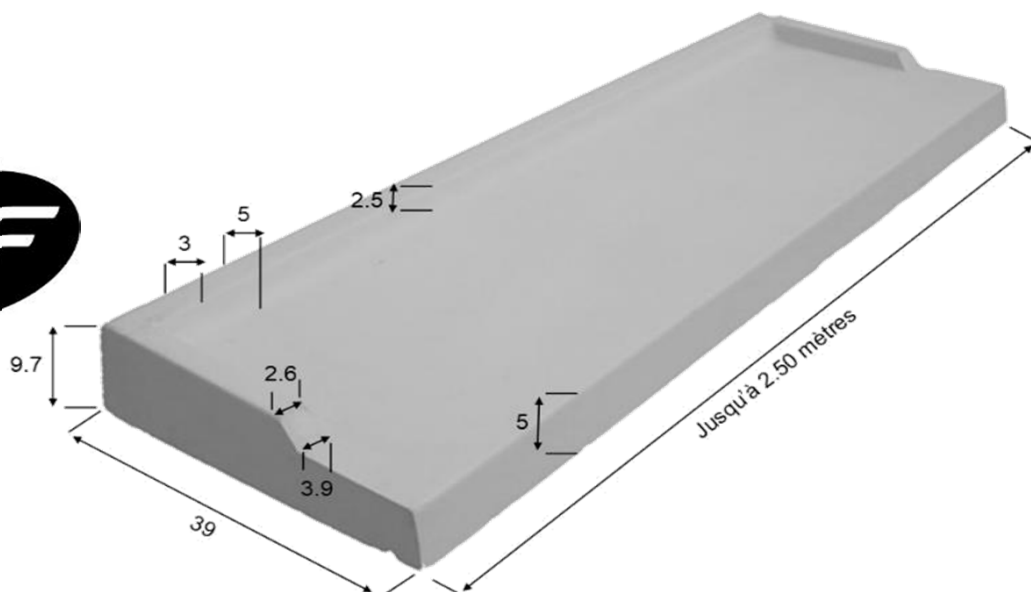
- Coloris ton gris
- Coloris ton pierre
- Coloris ton blanc
- Coloris ton gris anthracite

► Appuis fabriqués en monobloc jusqu'à 2.50 mètres finis.
Autres dimensions possibles par découpe

► Produits certifiés et conformes à la norme NF P 98-052



► Rejingots latéraux, arêtes arrondies et gouttes d'eau en sous-face



LE SAVIEZ-VOUS

En plus de soutenir vos fenêtres, l'appui en béton protège également vos murs des infiltrations d'eau et des dommages liés à l'humidité.

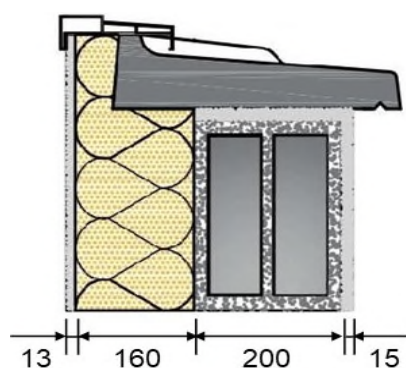
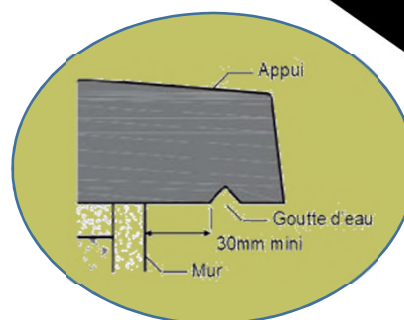
De plus, il ne requiert qu'un nettoyage occasionnel pour conserver son aspect d'origine.



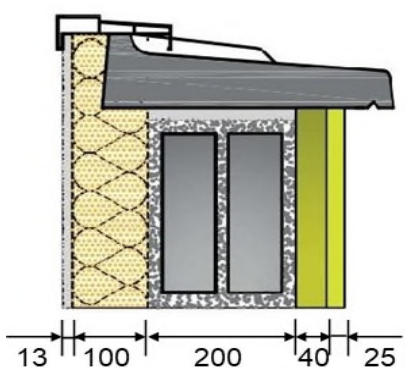
► Démoulage différé - Finition lisse

Nos appuis de fenêtre en béton vibré sont munis de deux rejingots latéraux. Légers, palettisés de chant avec leur parement protégé et une grande facilité de stockage, ils sont faciles à mettre en œuvre. Grâce à leur composition dense, nos appuis de fenêtre en béton contribuent à améliorer l'isolation thermique de votre intérieur. Il permet de limiter les pertes de chaleur et de réaliser des économies d'énergie. En plus de soutenir vos fenêtres, ils protègent également vos murs des infiltrations d'eau et des dommages liés à l'humidité.

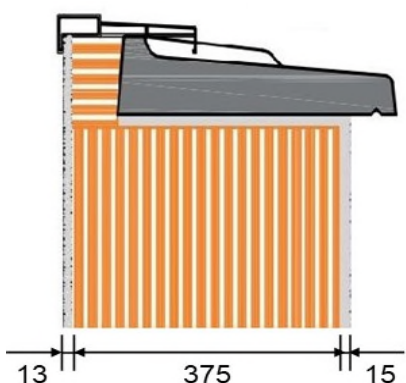
COMPATIBILITÉ DES APPUIS DE 39



► Exemple 1	
COMPOSITION	DIMENSIONS
Enduit	15mm
Bloc béton	200mm
Isolation	160mm
Plaque BA	13mm



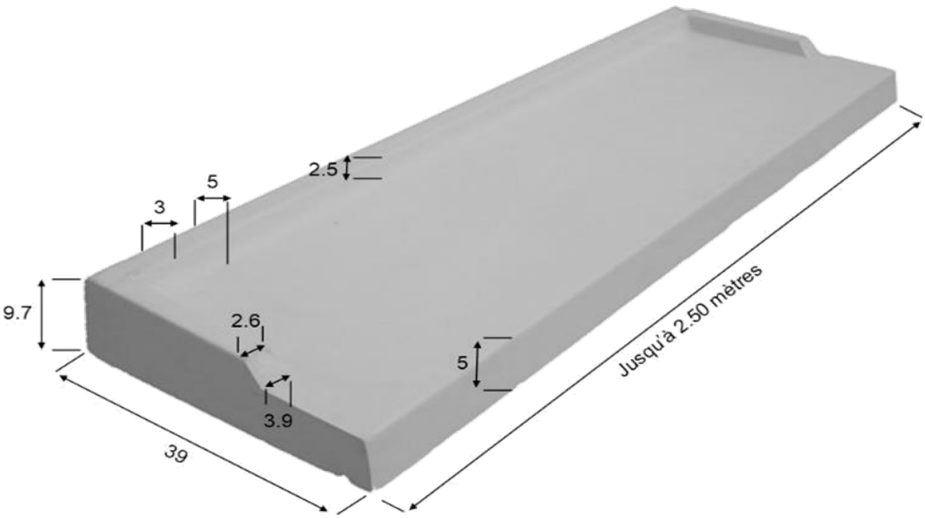
► Exemple 2	
COMPOSITION	DIMENSIONS
Habillage extérieur	65mm
Bloc béton	200mm
Isolation	100mm
Plaque BA	13mm



► Exemple 3	
COMPOSITION	DIMENSIONS
Enduit	15mm
Brique mono mur	375mm
Plâtre traditionnel	10mm

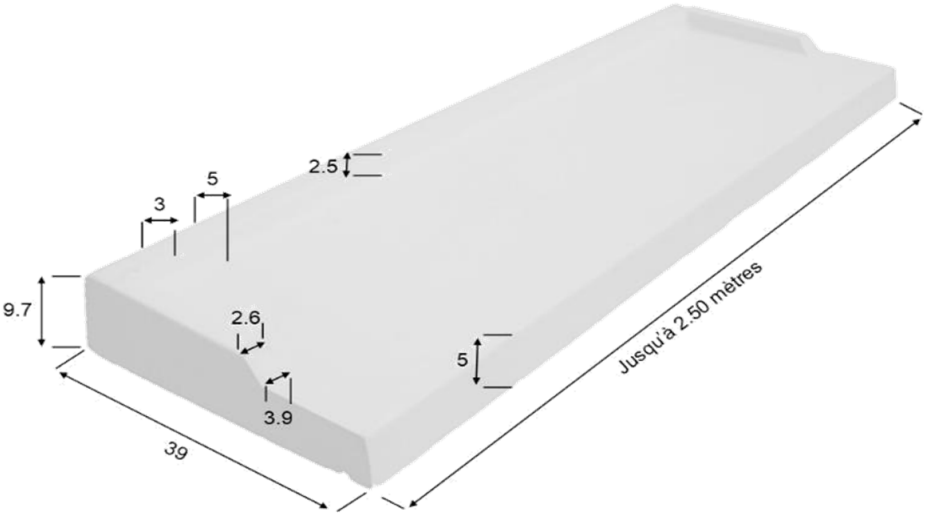
APPUIS DE FENÊTRE DE 39 TON GRIS AVEC REJINGOTS LATÉRAUX

Gencod	Code	Désignation	Dimensions		Qté par Palette	Poids Unitaire	Poids Palette
			Tableau	Appui			
3700632112955	DA39050	39 x 50	40	50	8	28	224
3700632112962	DA39060	39 x 60	50	60	8	33	264
3700632111200	DA39070	39 x 70	60	70	8	38	304
3700632112177	DA39080	39 x 80	70	80	8	44	352
3700632111217	DA39090	39 x 90	80	90	10	50	500
3700632112061	DA39100	39 x 100	90	100	10	55	550
3700632111224	DA39110	39 x 110	100	110	10	59	590
3700632112979	DA39120	39 x 120	110	120	10	66	660
3700632111231	DA39130	39 x 130	120	130	10	69	690
3700632112085	DA39140	39 x 140	130	140	8	76	608
3700632112092	DA39150	39 x 150	140	150	8	81	648
3700632112986	DA39160	39 x 160	150	160	8	88	704
3700632112993	DA39170	39 x 170	160	170	8	94	752
3700632112108	DA39190	39 x 190	180	190	8	103	824
3700632113006	DA39210	39 x 210	200	210	8	115	920
3700632113013	DA39250	39 x 250	240	250	8	137	1096



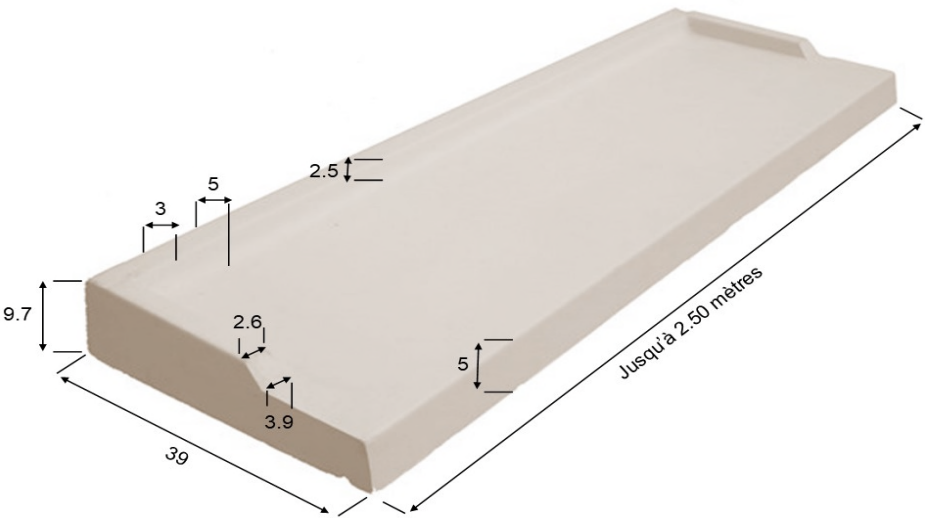
APPUIS DE FENÊTRE DE 39 TON BLANC AVEC REJINGOTS LATÉRAUX

Gencod	Code	Désignation	Dimensions		Qté par Palette	Poids Unitaire	Poids Palette
			Tableau	Appui			
3700632113235	DA39050BL	39 x 50	40	50	8	28	224
3700632113242	DA39060BL	39 x 60	50	60	8	33	264
3700632112757	DA39070BL	39 x 70	60	70	8	38	304
3700632112764	DA39080BL	39 x 80	70	80	8	44	352
3700632112771	DA39090BL	39 x 90	80	90	10	50	500
3700632112788	DA39100BL	39 x 100	90	100	10	55	550
3700632112795	DA39110BL	39 x 110	100	110	10	59	590
3700632113259	DA39120BL	39 x 120	110	120	10	66	660
3700632112801	DA39130BL	39 x 130	120	130	10	69	690
3700632112818	DA39140BL	39 x 140	130	140	8	76	608
3700632112825	DA39150BL	39 x 150	140	150	8	81	648
3700632113266	DA39160BL	39 x 160	150	160	8	88	704
3700632113273	DA39170BL	39 x 170	160	170	8	94	752
3700632182897	DA39190BL	39 x 190	180	190	8	103	824
3700632113280	DA39210BL	39 x 210	200	210	8	115	920
3700632113297	DA39250BL	39 x 250	240	250	8	137	1096



APPUIS DE FENÊTRE DE 39 TON PIERRE AVEC REJINGOTS LATÉRAUX

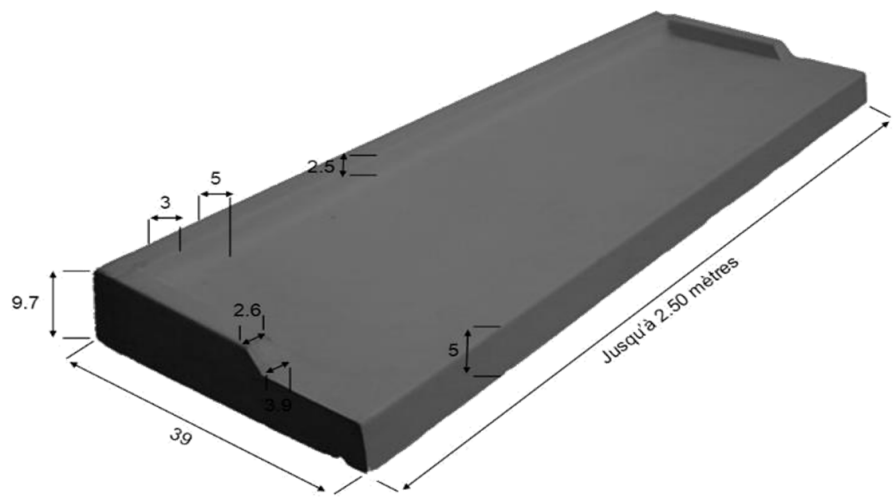
Gencod	Code	Désignation	Dimensions		Qté par Palette	Poids Unitaire	Poids Palette
			Tableau	Appui			
3700632113099	DA39050TP	39 x 50	40	50	8	28	224
3700632113105	DA39060TP	39 x 60	50	60	8	33	264
3700632111255	DA39070TP	39 x 70	60	70	8	38	304
3700632112184	DA39080TP	39 x 80	70	80	8	44	352
3700632111262	DA39090TP	39 x 90	80	90	10	50	500
3700632112122	DA39100TP	39 x 100	90	100	10	55	550
3700632111279	DA39110TP	39 x 110	100	110	10	59	590
3700632113112	DA39120TP	39 x 120	110	120	10	66	660
3700632111286	DA39130TP	39 x 130	120	130	10	69	690
3700632112139	DA39140TP	39 x 140	130	140	8	76	608
3700632112146	DA39150TP	39 x 150	140	150	8	81	648
3700632113129	DA39160TP	39 x 160	150	160	8	88	704
3700632113136	DA39170TP	39 x 170	160	170	8	94	752
3700632112153	DA39190TP	39 x 190	180	190	8	103	824
3700632113143	DA39210TP	39 x 210	200	210	8	115	920
3700632113150	DA39250TP	39 x 250	240	250	8	137	1096



APPUIS DE FENÊTRE DE 39 ANTHRACITE AVEC REJINGOTS LATÉRAUX

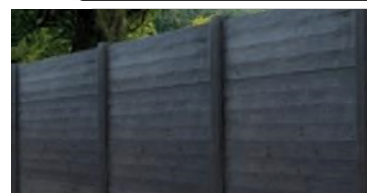
Gencod	Code	Désignation	Dimensions		Qté par Palette	Poids Unitaire	Poids Palette
			Tableau	Appui			
3700632113662	DA39050GA	39 x 50	40	50	8	28	224
3700632113655	DA39060GA	39 x 60	50	60	8	33	264
3700632113648	DA39070GA	39 x 70	60	70	8	38	304
3700632113402	DA39080GA	39 x 80	70	80	8	44	352
3700632113426	DA39090GA	39 x 90	80	90	10	50	500
3700632113631	DA39100GA	39 x 100	90	100	10	55	550
3700632113440	DA39110GA	39 x 110	100	110	10	59	590
3700632182316	DA39120GA	39 x 120	110	120	10	66	660
3700632182323	DA39130GA	39 x 130	120	130	10	69	690
3700632113433	DA39140GA	39 x 140	130	140	8	76	608
3700632113624	DA39150GA	39 x 150	140	150	8	81	648
3700632182330	DA39160GA	39 x 160	150	160	8	88	704
3700632113617	DA39170GA	39 x 170	160	170	8	94	752
3700632113600	DA39190GA	39 x 190	180	190	8	103	824
3700632113389	DA39210GA	39 x 210	200	210	8	115	920
3700632113501	DA39250GA	39 x 250	240	250	8	137	1096

APPLICATION D'UN MINÉRALISANT TEINTÉ OBLIGATOIRE



MINÉRALISANT TEINTÉ

MINÉRALISANT



► Homogénéisation de teinte



► Bidon prêt à l'emploi

- Coloris ton gris
- Coloris ton pierre
- Coloris ton blanc
- Coloris ton gris anthracite

► Prêt à l'emploi, ce minéralisant permet d'homogénéiser les surfaces

► Facilité d'application



► Vendu par bidon de 2 litres ou de 5 litres



LE SAVIEZ-VOUS

Le minéralisant teinté permet de rehausser la teinte de bétons décoratifs coulés en place dont la couleur aurait été ternie suite à des conditions climatiques ou à des conditions de chantiers particulières.



► Minéralisant teinté

Le minéralisant est une solution prête à l'emploi de minéralisation (non filmogène) colorée pour la consolidation, l'imperméabilisation et l'homogénéisation de teinte des supports minéraux poreux colorés à base de ciment. Il pénètre par capillarité dans les supports, où il provoque par réaction chimique dans les pores, la cristallisation de silicate de calcium. Cette réaction, appelée minéralisation, rend le support moins perméable à l'eau et plus résistant aux attaques extérieures (sels de déverglaçage, produits d'entretien, nettoyage haute pression, gel, agressions atmosphériques...).

MINÉRALISANT TEINTÉ

Gencod	Code	Désignation	Conditionnement	Consommation théorique
3700632184082	MIN2GR	Minéralisant gris - Bidon de 2 litres	Bidon de 2 litres	1 litre = 4 à 5m ²
3700632184099	MINGR	Minéralisant gris - Bidon de 5 litres	Bidon de 5 litres	1 litre = 4 à 5m ²
3700632183870	MIN2TP	Minéralisant ton pierre - Bidon de 2 litres	Bidon de 2 litres	1 litre = 4 à 5m ²
3700632183771	MINTP	Minéralisant ton pierre - Bidon de 5 litres	Bidon de 5 litres	1 litre = 4 à 5m ²
3700632184501	MIN2BL	Minéralisant ton blanc - Bidon de 2 litres	Bidon de 2 litres	1 litre = 4 à 5m ²
3700632184518	MINBL	Minéralisant ton blanc - Bidon de 5 litres	Bidon de 5 litres	1 litre = 4 à 5m ²
3700632183900	MIN2GA	Minéralisant anthracite - Bidon de 2 litres	Bidon de 2 litres	1 litre = 4 à 5m ²
3700632183801	MINGA	Minéralisant anthracite - Bidon de 5 litres	Bidon de 5 litres	1 litre = 4 à 5m ²

APPLICATION D'UN MINÉRALISANT TEINTÉ OBLIGATOIRE

► Bénéfices :

Revello Color augmente la dureté de surface, stoppe le phénomène de farinage et bloque le processus de carbonatation, réduisant ainsi fortement les efflorescences. De par sa coloration à façon en ton sur ton, ce minéralisant permet d'homogénéiser les surfaces traitées tout en conservant leur aspect minéral.

► Précautions :

Ce minéralisant à stocker à l'abri du gel doit être utilisé avant la date de péremption et doit être agité avant emploi.

► Mode d'emploi :

*Préparation des supports : Les supports doivent être propres, sains, non gras et débarrassés des parties non adhérentes. Ils ne doivent pas comporter de revêtement synthétique d'origine organique (peintures, résines, hydrofuges et revêtements filmogènes divers). Le cas échéant, ils seront décapés par sablage ou lavage au jet haute pression.

*Mise en oeuvre : Avant application, protéger impérativement tous les supports pour lesquels le produit n'est pas destiné (surfaces vitrées, huisseries, peintures, boiseries...). Réaliser toujours un essai avant tout traitement définitif. Le minéralisant est prêt à l'emploi et s'applique au rouleau ou au pistolet en intérieur comme en extérieur.

Il s'applique sur support sec en apparence. Il est sec au toucher à partir de 30 minutes après application, selon les conditions climatiques. Le processus complet de minéralisation se fait progressivement sur plusieurs semaines. Le nettoyage du matériel se fait à l'eau.

L'application du minéralisant doit être faite sur surfaces parfaitement propres et dépoussiérées. Elles ne doivent pas comporter de revêtement synthétique d'origine organique (peintures, résines, revêtements filmogènes divers...) Appliquer par temps sec et sans vent, sur des supports à températures comprises entre + 5 °C et + 30 °C.

*Consommation : 100 à 200 g/m² à l'aide d'un pulvérisateur spécifique pour une application homogène (Ex: AIRMIX HVLP ou Airless); application frais sur frais, en veillant à ne pas surdoser (la première couche est à appliquer de façon succincte). La consommation dépend de la porosité du support et du mode d'application. Il faut en moyenne 1 litre pour 4 à 5 m².

► Sécurité :

Avant toute utilisation, consulter la fiche de données de sécurité (disponible sur simple demande).

Ce produit est classé sans danger, mais le port d'équipement de protection individuelle est recommandé.



► Clôture écran **avant** application du minéralisant teinté ton gris anthracite



► Clôture écran **après** application du minéralisant teinté ton gris anthracite

CONSEILS DE POSE

APPUIS DE FENÊTRE

► Nature et qualité des produits

Préalablement à la mise en œuvre des appuis de fenêtre, l'entreprise de pose vérifie la compatibilité de ceux-ci avec le bâti compte tenu notamment :

De la commande (plans d'exécution, CCTP...)

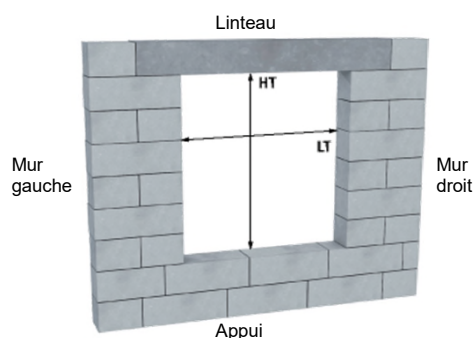
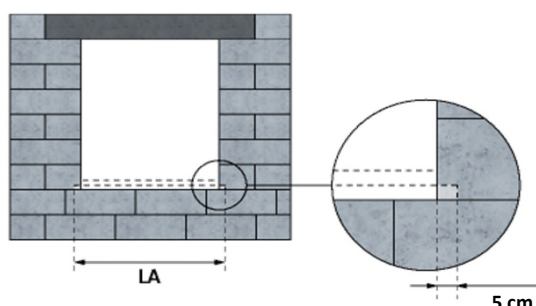
Du mode de pose (rejingots pénétrants ou non)

De la menuiserie qui sera associée

Des côtes d'ouvertures

1 - LM = Largeur menuiserie soit LT - 3cm

2 - LA = Longueur appui soit LM + 10cm



► Manutention et stockage sur chantier

Les appuis de fenêtre doivent être stockés sur chantier sur une zone dédiée, accessible et plane.

Les hauteurs de gerbage préconisées par le fabricant doivent être respectées.

Ils doivent rester houssés sur leurs palettes ou à l'abri jusqu'à leur mise en œuvre.

En cas de manutention manuelle, les appuis de fenêtre doivent être déplacés en les manutentionnant sur la tranche.

Note : au-delà d'une masse supérieure à 25 kg par personne, il convient de recourir à une manutention adaptée.

Les housses de protection ne garantissent pas à elles seules le maintien des produits sur les palettes lors de leur

► Vérification sur chantier

L'entreprise de pose vérifie avant la pose des appuis de fenêtre que le support est conforme aux tolérances d'exécution des murs.

Les tolérances du support sont celles du NF DTU 20.1 :

Planéité : +/- 10 mm

Planéité générale du plan de pose : la distance horizontale entre le point le plus en saillie et le point le plus en retrait de l'ensemble du plan de pose doit être inférieure ou égale à 10 mm

Planéité locale du plan de pose : le désaffleurement entre parties contigües du plan de pose doit être inférieur ou égal à 3 mm

Longueur l du plan de pose : $l_{min} l - 10 \text{ mm}$ et $l_{max} l + 10$



► A noter

La longueur mesurée du support doit permettre un débord minimal de 4 cm de chaque extrémité de l'appui de fenêtre.

Lorsqu'un chaînage vertical est présent autour de l'ouverture (pour les ouvertures de dimensions supérieures à 2,4 m de longueur et 1,8 m de hauteur ou en cas de dispositions sismiques par exemple), il doit avoir été décalé pour permettre de réaliser les réservations sans pénétrer dans le chaînage vertical, en utilisant par exemple des blocs spéciaux.

CONSEILS DE POSE

APPUIS DE FENÊTRE

► Étape n° 1 : Découpe des réservations dans les murs

Les appuis de fenêtre dits « rectangle » sont encastrés de 5 cm à chaque extrémité de l'appui de fenêtre.

Il convient de prévoir des réservations dans les murs de 6 cm :

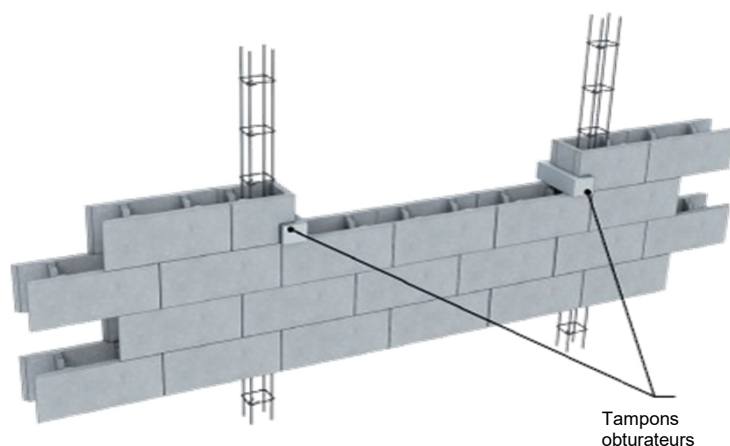
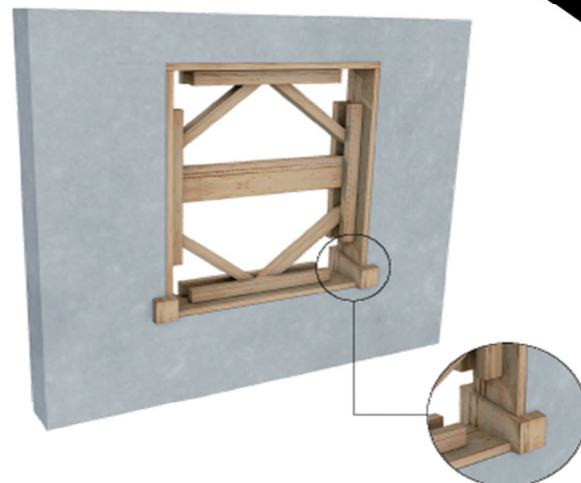
- Dans un mur maçonné, les réservations doivent être réalisées avec soin dans les blocs à découper. La découpe à la disqueuse est recommandée.

- Dans un mur en béton banché, prévoir un mannequin avec des réservations latérales.

Dans un mur en blocs à bancher, utiliser des blocs d'angle dont on aura scié les abouts.

>Phase 1 : prévoir des réservations dans les blocs à bancher et y apposer des tampons obturateurs pour éviter que le béton de remplissage ne s'échappe lors du coulage.

>Phase 2 : insérer l'appui de fenêtre depuis l'intérieur.



Tampons obturateurs

► Étape 2 : Préparation de l'arase

L'arase permet de rattraper les éventuels écarts de niveau et d'ajuster la côte pour la pose des menuiseries. Elle doit se limiter à une épaisseur de 2 à 3 cm. Dans le cas où cette épaisseur devait être plus importante, le renforcement de l'enduit par une trame est nécessaire.

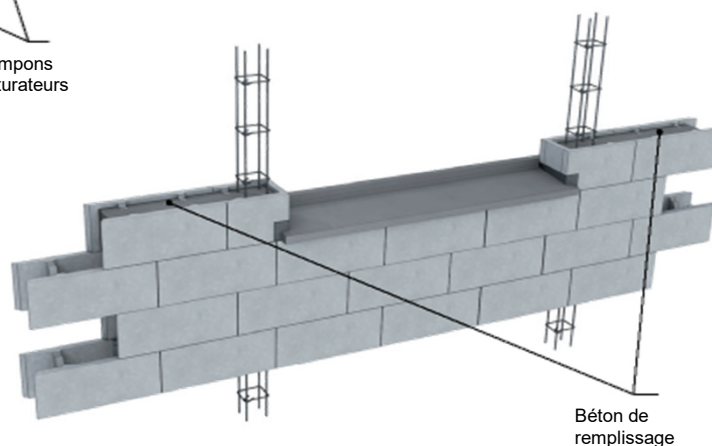
Sur l'allège préalablement réceptionnée, préparer un bain de mortier continu et coffré, y compris sous les rejingots. Le coffrage de l'arase doit être de niveau et être maintenu au moyen de serre-joints ou chevillettes.

Il convient de :

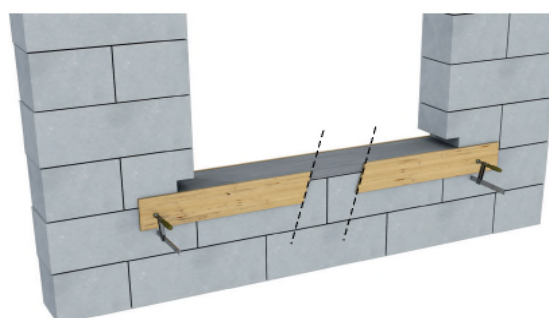
- s'assurer que la hauteur des réservations au-dessus de l'arase est suffisante pour permettre la pose de l'appui de fenêtre ;

- contrôler l'horizontalité dans les deux diagonales pour s'assurer que l'arase est correctement réalisée.

Dans le cas de blocs à alvéoles débouchantes, il convient de disposer un élément (grille, trame ou résille par exemple) permettant d'empêcher le mortier de l'arase de pénétrer dans les alvéoles débouchantes. La pose collée directement sur des blocs à alvéoles débouchantes est à



Béton de remplissage



CONSEILS DE POSE

APPUIS DE FENÊTRE

► Étape 3 : Pose des appuis de fenêtre

Les appuis de fenêtre se posent depuis l'intérieur de la construction.

Après durcissement de l'arase, les appuis de fenêtre peuvent être posés :

Soit sur un bain de mortier frais et continu de consistance ferme ;

Bonne pratique : il est conseillé de réaliser un bain de mortier d'environ 2 cm d'épaisseur.

Soit sur un lit de mortier colle continu.

Dans les deux cas :

Présenter l'appui de fenêtre depuis l'intérieur de la construction ;

Positionner puis poser l'appui de fenêtre en vérifiant les points suivants :

- le niveau doit être conforme au plan d'exécution fourni à l'entreprise de pose ;
- le débord du larmier par rapport au nu brut du mur non encore enduit ne doit pas être inférieur à 3 cm.

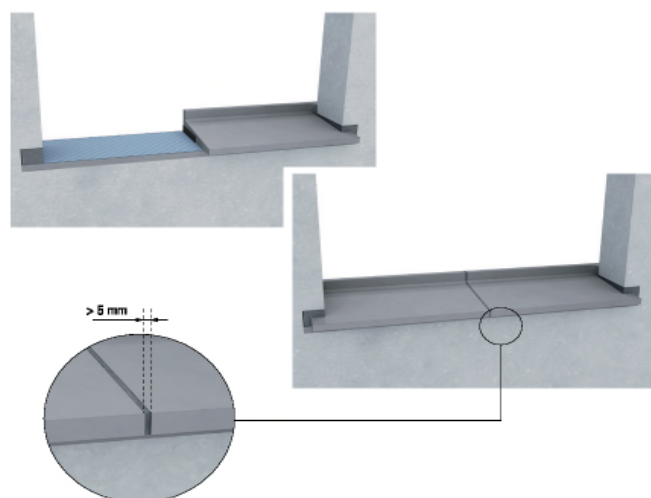
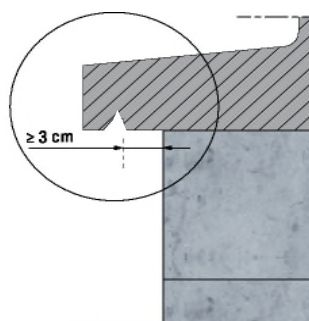
Lorsque les appuis de fenêtre sont posés avec feuillures, l'encastrement doit être identique à chaque extrémité de l'appui de fenêtre.

Si l'appui de fenêtre est constitué de plusieurs éléments, les dispositions suivantes doivent être prises :

-Disposer une membrane étanche conformément au NF DTU 20.1 (bande d'EPDM par exemple) ;

-Laisser un espacement de 5 mm minimum entre les éléments.

-Protéger au moyen d'un ruban adhésif de masquage les éléments constitutifs de l'appui de fenêtre avant de réaliser les joints entre eux, puis garnir d'un mortier de joint

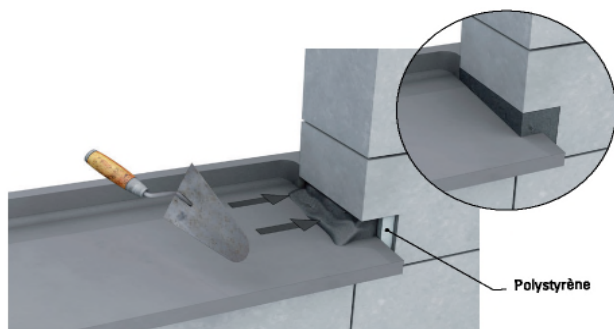


► Étape 4 : Traitement des extrémités de l'appui de fenêtre

Pour les appuis qui nécessitent des réservations, afin de prendre en compte les effets de la dilatation thermique, il est conseillé de placer du polystyrène d'une épaisseur de 5 mm aux extrémités de l'appui de fenêtre et de reboucher avec soin les réservations en tableau et le retrait au niveau de la face à enduire au moyen d'un mortier bâtard.

En cas de salissure, il est recommandé de nettoyer l'appui de fenêtre au plus tôt.

Dans le cas où la structure est réalisée en briques de terre cuite, il convient de vérifier la compatibilité entre le mortier et la brique de terre cuite.



► Étape 5 : Traitement des raccords avec le gros œuvre

>Côté extérieur :

Pour tous les types d'appuis de fenêtre, en absence de rejingot latéral et dans le cas de façades exposées au vent et au ruissellement, effectuer un joint au mastic conformément au NF DTU 44.1 entre la paroi et la surface de l'appui de fenêtre. Dans tous les cas, il convient de suivre les préconisations de pose des fabricants.

Il convient de reboucher le joint sous l'appui de fenêtre, de nettoyer le larmier.

Protéger l'appui de fenêtre avant la phase d'enduisage.



CONSEILS DE POSE

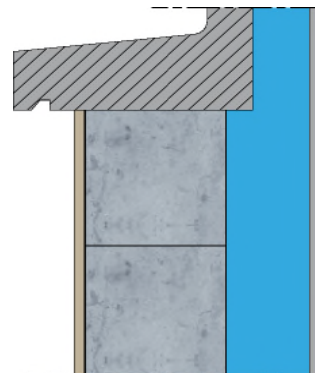
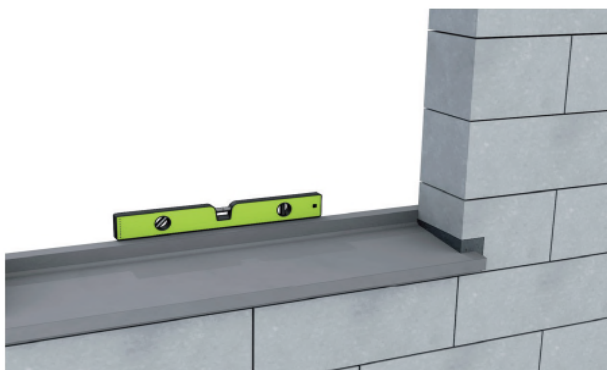
APPUIS DE FENÊTRE

► Étape 5 : Traitement des raccords avec le gros œuvre - Suite

>Côté intérieur :

Dans tous les cas, y compris quand l'appui déborde côté intérieur, il convient de faire filer l'isolant derrière celui-ci.

Dans le cas des appuis de fenêtre évidés, il convient de s'en remettre aux prescriptions du fabricant d'appuis de fenêtre.



► Étape n° 6 : Contrôles du niveau

Positionner le niveau sur le rejingot arrière de l'appui de fenêtre.

Note : le NF DTU 36.5 précise que la différence de niveau en appui de fenêtre doit être inférieure ou égale à 3 mm / m

► Documents utiles

-Norme NF P98-052 : Produits préfabriqués en béton appuis de fenêtre préfabriqué en béton

-Référentiel de certification NF 322 : Appuis de fenêtres

-NF DTU 20.1 : Ouvrages en maçonnerie de petits éléments - Parois et murs

-NF DTU 21 : Exécution des ouvrages en béton

-NF DTU 36.5 : Mise en œuvre des fenêtres et portes extérieures

-NF DTU 44.1 : Étanchéité des joints de façade par mise en œuvre de mastics

-L'essentiel technique : Maçonnerie Gros œuvre - Édition 2020

-Carnet de tolérances (UMGO)

-Guide de bonnes pratiques DP 135

-Construire en maçonnerie de blocs en béton - Édition 2020 (FIB - CERIB)

► Guide de pose des appuis de fenêtre de septembre 2022

Ces conseils de pose, plus particulièrement destinés aux professionnels de chantier, présentent sous forme synthétique et illustrée les différentes phases d'exécution relatives à la pose des appuis de fenêtre préfabriqués en béton.

Ils abordent notamment les aspects relatifs au rôle des différents acteurs, à la nature et à la qualité des produits, aux consignes de manutention, de stockage et de pose des appuis de fenêtres préfabriqués en béton, avec un accent particulier porté sur la réception du support et sur le

► Adresses utiles

>**CERIB**

CS 10010

28233 Épernon Cedex

Tél. 02 37 18 48 00 www.cerib.com

>**FIB**

15, boulevard du Général de Gaulle

CS 80031

92542 Montrouge Cedex

Tél. 01 49 65 09 09

INFORMATIONS IMPORTANTES

▲ CGV

► Dimensions :

Nos Produits en pierre reconstituée (ciments et agrégats) sont rigoureusement contrôlés à la sortie de nos ateliers. Cependant **des variations dimensionnelles sont toujours possibles et doivent être compensées lors de la mise en œuvre**. Ces irrégularités n'altérant en rien la qualité, la solidité et la longévité des Produits ne sauraient être un sujet de réclamation ou de litige quel qu'il soit, dans la mesure où elles restent dans les tolérances généralement admises en la matière. A noter que nos poteaux ont une tête légèrement en biais (dépouille) afin de permettre leur démoulage.

► Aspect :

Malgré toutes les précautions prises lors de la mise en œuvre de nos matériaux, un bullage peut apparaître. Ce phénomène n'altérant en rien la qualité, la solidité et la longévité des Produits, ne saurait être un sujet de réclamation ou de litige quel qu'il soit.

► Coloris :

Fabriqués à partir de matériaux naturels, **nos Produits peuvent présenter des variations de teinte ou de nuance**. En effet, selon les dates de fabrication et les périodes de production, il peut exister des différences de tonalité. A ce titre, nous vous recommandons d'approvisionner votre chantier en une seule fois et de panacher les différentes palettes afin d'obtenir une agréable harmonie. Ce phénomène n'altérant en rien la qualité, la solidité et la longévité des Produits, ne saurait être un sujet de réclamation ou de litige quel qu'il soit.

► Efflorescences :

Ce phénomène naturel non maîtrisable se présente sous forme de **taches blanches ou foncées**. Ces dernières qui peuvent apparaître après fabrication sont provoquées par la remontée des chaux contenues dans le ciment. Des coulures ou traces d'humidité peuvent aussi apparaître. Ces phénomènes qui s'estompent avec le temps ou avec un traitement approprié, n'altèrent en rien la qualité, la solidité et la longévité des Produits. Ils sont supposés connus et ne peuvent en aucun cas être une cause de contestation ou de réclamation au moment de la livraison, avant ou après la pose.

► Traitement et Entretien :

La pierre reconstituée, comme tout Produit, doit être traitée et entretenue. **Il est souhaitable de procéder à un traitement préventif pour conserver l'aspect initial du Produit et le préserver ainsi de certaines agressions extérieures**.

Nous vous conseillons l'application de Produits de protection (hydrofuge, minéralisant) en fin de chantier et l'utilisation d'un balai brosse et d'un savon ordinaire pour l'entretien régulier.

► Stockage :

Les Produits doivent rester stockés dans leur emballage d'origine et ce jusqu'au moment de la pose. Nous vous conseillons de dé-housser les emballages au dernier moment et de ré-housser en fin de journée. D'autre part, ne stockez pas les Produits à plat en cours de pose et veillez à laisser systématiquement les intercalaires en place. **Lors de toute manutention et de toute livraison, placez toujours les Produits de chant (verticalement), en particulier en ce qui concerne les appuis, les seuils, les plaques et les dalles, afin d'éviter un éventuel risque de casse ou de fissure, dont nous ne pourrions être tenus pour responsable. Ne pas gerber plus de deux palettes.**

► Généralités :

La pose du Produit vaut acceptation. Les éventuelles réclamations doivent intervenir avant la mise en œuvre. Aucune réclamation concernant les défauts visibles ne sera admise après la pose. Dans tous les cas, notre responsabilité se limite au remplacement des Produits jugés défectueux, à l'exclusion de toute autre indemnité liée à des frais annexes, y compris les frais de dépose et repose. **La microfissure de 2mm n'est pas reconnue comme une non-conformité**. Une fois les Produits posés, la responsabilité incombe alors au seul poseur. Ces informations et conseils ne dispensent pas l'installateur de connaître et de se conformer aux règles de l'art (se référer aux DTU en vigueur).

Les Clients reconnaissent en commercialisant nos Produits avoir transmis toutes les informations présentes sur cette notice à chacun de ses propres Clients.

L'application d'un minéralisant teinté est obligatoire.

Aucune réclamation concernant l'aspect, la couleur, les efflorescences ou les dimensions du Produit ne sera admise.

daulouède
DEPUIS 1949
Les bétons innovants

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

► 1 - Disposition générale :

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les "CGV") déterminent les conditions selon lesquelles la société ETS DAULOUÈDE (ci après "notre Société") vend ses produits (ci-après les "Produits" ou le "Produit") à des clients professionnels (ci-après les "Clients" ou le "Client") en vue de leur distribution. Conformément à l'article L.441-1, III du Code de commerce, les CGV constituent le socle unique de l'ensemble des négociations commerciales entre les parties.

Les CGV prévalent sur tout document émanant du Client, notamment ses conditions d'achat, quel que soit le moment où elles auront pu être portées à la connaissance de notre Société, sauf négociation spécifique entre les parties.

Les CGV annulent et remplacent toutes conditions antérieures conclues entre les parties. Le fait que notre société ne se prévale pas à un moment donné d'une stipulation des CGV ne peut en aucun cas être interprété comme renonciation à s'en prévaloir.

► 2 - Commandes :

Hors le cas de négociation de conditions particulières entre les parties, toute passation de commande par le Client implique son adhésion pleine, entière et sans réserve aux CGV ainsi qu'à nos tarifs.

Les commandes sont à adresser à notre Société par écrit, sur papier en-tête commercial du Client, et sont à envoyer par courriel à l'adresse électronique de contact suivante : contact@daulouede.fr. Les commandes doivent nécessairement comporter l'ensemble des renseignements requis à l'effet de permettre à notre Société d'analyser ladite commande, et notamment : les informations relatives au Client, les références et quantités de Produits commandés, la date et le lieu de livraison souhaités...

Chaque commande fera l'objet d'un accusé réception de commande émanant de notre Société, lequel sera adressé au Client par courriel dans un délai maximum de quarante-huit (48) heures ouvrées. Cet accusé de réception de commande reprendra les termes de la commande et confirmera les délais de livraison.

Il est convenu que notre Société dispose de toute liberté de décider de ne pas donner suite aux commandes passées - ce notamment au regard des quantités de Produits concernés par ladite commande ou des disponibilités des Produits objet de la commande. De façon générale, aucune renonciation à conclure de la part de notre Société n'est constitutive de faute et ne peut générer au profit du Client de droit à indemnité.

La disponibilité des Produits commandés n'est garantie que pour une durée de dix (10 jours) ouvrés à compter de la date de mise à disposition communiquée sur l'accusé de réception de commande.

► 3 - Modification, annulation et cession de commandes :

Hors le cas de force majeure, telle que définie à l'article 14 des CGV, aucun commande ne pourra être annulée totalement ou partiellement, ou plus généralement modifiée par le Client en cours de traitement de la dite commande par notre Société, sauf accord écrit de notre Société en ce sens. En cas d'accord de notre Société, l'ensemble des conséquences liées à ladite annulation ou modification sera supporté par le Client.

Toute fabrication spéciale de Produits sera en tout état de cause facturée.

En outre, le bénéfice de la commande est personnel au Client et ne peut être cédé sans l'accord préalable et écrit de notre Société. En cas d'accord, le Client se portera garant de la bonne exécution de la commande par le cessionnaire.

► 4 - Documents contractuels :

Nos tarifs, catalogues, prospectus ainsi que tout autre document publicitaire ou promotionnel émis par notre Société ne constituent pas une offre. Ces documents ne sont donnés au Client qu'à titre purement indicatif.

En conséquence, notre Société se réserve le droit de modifier les renseignements et indications portés sur les documents précités. Par ailleurs, notre Société se réserve le droit de retirer sans préavis un Produit des documents tarifaires ou publicitaires, ou d'en modifier les caractéristiques pour des raisons liées à l'évolution de la technique ou à la modification de nos conditions de production.

Toutefois, les Clients conservent la possibilité d'annuler leur commande dans le cas où les modifications appliquées porteraient sur des caractéristiques auxquelles ils avaient subordonné leur engagement.

► 5 - Ventes et prix :

Les Produits objet de la commande sont vendus au prix en vigueur au moment de la passation de la commande.

Nos prix s'entendent net hors taxes, départ usine, située au 13, Rue de Beilicq - Zone Artisanale de Lacomian - 40230 Tosse (ci après notre "Usine") et sont exprimés en euros (€). S'y ajoutent en conséquence l'éventuel coût de transport des Produits, la TVA et tout autre impôt, droit ou taxe au taux en vigueur à la date de la facturation. Toutes modifications des taxes fiscales auxquelles sont assujetties nos ventes seront répercutées dès leur date légale d'application.

Notre société se réserve à tout moment, notamment compte tenu des fluctuations du marché, de l'ajout d'une nouvelle taxe, d'une fluctuation du prix des matières premières ou de toute modification des produits concernés (changement des modalités de conditionnement...), la faculté d'apporter toute modification concernant ses Produits, tarifs ou conditions de vente.

Sauf circonstances exceptionnelles impliquant une modification immédiate, tout changement tarifaire sera communiqué au Client dans un délai de huit (8) semaines avant sa mise en application. Il est précisé que toute commande passée antérieurement à la

modification des tarifs reste soumise aux tarifs en vigueur au moment de sa passation.

Sauf demande formelle et écrite du Client, nos ventes sont réalisées pour des Produits pris et agréés au départ de notre Usine.

► 6 - Livraison :

6.1 - Retrait des produits à notre Usine :

Les Clients ont la possibilité de prendre eux-mêmes des Produits ou d'en faire prendre livraison par un tiers sur notre Usine. Les Clients devront le cas échéant, prévenir notre Société impérativement au moins soixante-douze (72) heures avant chaque enlèvement.

Dans le cas d'une retrait des Produits à notre Usine, la livraison des Produits est considérée effectuée à la date à laquelle les Produits sont effectivement mis à la disposition du Client, avant même le chargement des Produits. Les opérations de chargement seront à la charge et aux frais exclusifs du Client.

Pour des raisons de sécurité, aucun chargement ne sera effectué manuellement sur notre Usine. Les chargements seront effectués à l'aide d'un chariot élévateur sur un véhicule adapté à le recevoir. Seuls les chargement latéraux sont possibles. Aucun chargement ne sera effectué par l'arrière du véhicule. Tout véhicule non conforme aux normes sécuritaires de chargement sera renvoyé sans Produit. D'autre part, tout véhicule se présentant sans sangle et sans équerre ne sera pas chargé. Les enlèvements de Produits devront être réalisés par un véhicule professionnel soit d'un transporteur, soit d'un négociant. Aucun Client, qu'il soit artisan ou entrepreneur, ne pourra venir retirer de Produits sur notre Usine.

Le Client indemnisera notre Société de l'ensemble des coûts éventuellement supportés par cette dernière - et des dommages éventuellement subis par notre Société - directement ou indirectement liés à l'enlèvement tardif par le Client des Produits commandés (notamment la facturation des frais de stockage) - ce sans préjudice du droit pour notre Société, si cette dernière le souhaite, de résilier la commande en cause aux torts exclusifs du Client et de toutes autres voies de droit ou actions ouvertes en vertu de la loi à notre Société.

6.2 - Livraison par transporteur :

Le transport des Produits commandés peut également, à la demande expresse du Client formulée sur papier en-tête commercial du Client, être confié à un transporteur par les soins de notre Société, laquelle peut assurer des transports par 10 ou 24 tonnes.

Le transport fera le cas échéant l'objet d'une facturation. La facture comportera alors une ligne de prix pour le transport séparée en pied de facture. Le prix des transports pourra être modifié en cours d'année, selon les hausses appliquées par nos prestataires. Dans le cas exceptionnel de tarifs établis en franco, de nouvelles grilles tarifaires seront alors envoyées aux Clients. Le franco s'entend pour des livraisons par demi-camion ou camion complet.

Notre société se réserve la faculté, au cas de besoin et à sa discrétion, d'effectuer la livraison des Produits de façon globale ou fractionnée, ce sans indemnité au profit du Client.

Le Client devra prendre possession des Produits commandés au lieu, date et horaire indiqués par notre Société. A ce titre, le Client devra, préalablement à toute livraison, prendre toutes dispositions à l'effet de permettre que cette opération effectuée en toute sécurité et, de façon plus générale, s'assurer que cette opération s'effectuera de façon optimale et dans le strict respect des modalités précisées à cet effet par notre Société. Le Client sera responsable des détériorations subies par les véhicules des transporteurs sur le lieu de livraison. En outre, notre Société décline toute responsabilité liée à un dommage causé par tout véhicule de transport par suite d'un accès difficile ou d'un terrain non approprié. La circulation et les manœuvres nécessaires à l'accès et à l'intérieur du point de livraison sont assurées et prises en charge par le Client. Ce dernier devra impérativement prévoir un chariot élévateur sur place pour effectuer le déchargement des Produits livrés.

► 7 - Transfert des risques :

Les Produits, quel que soit leur régime de livraison, voyagent aux risques et périls du Client - ce sans préjudice des stipulations de l'article 17 des CGV relatives à la clause de réserve de propriété attachée aux Produits.

► 8 - Délais de livraison :

Notre Société s'efforce de respecter le délai de livraison précisé pour la commande figurant sur l'accusé de réception émis par notre Société.

Toutefois, les délais précisés ne sont donnés qu'à titre indicatif, de sorte qu'aucun retard raisonnable dans la livraison des Produits ne peut nous être imputable. Les retards éventuels ne peuvent ainsi ouvrir droit au profit du Client à aucun dommage-intérêt, indemnité, pénalité, réduction quelconque sur le prix de la commande, retenue ou encore annulation de commande.

La force majeure, telle que définie à l'article 14 des CGV, libère notre Société à titre temporaire ou définitif de tout engagement de livraison, et ce sans dédommagement au profit du Client.

► 9 - Emballage :

Les Produits objet de la commande sont fournis par notre Société conditionnés notamment en considération du type de transport défini par la commande. Il est rappelé que les dits conditionnements sont jugés par le Client comme aptes à préserver l'intégrité des produits, le Client déchargeant de ce fait notre Société de toute poursuite dirigée contre elle sur ce fondement.

Sauf accord préalable contraire convenu avec le Client, les

palettes ou tout autre moyen d'emballage sont facturés et payables en même temps que les Produits. Ils deviennent la propriété du Client dès le paiement réalisé.

Si les palettes ou tout autre moyen d'emballage, après accord préalable de notre Société, donnent lieu à restitution par le Client, celui-ci doit les retourner en bon état (selon notre stricte appréciation). Un avoir sera alors établi selon notre barème en vigueur. Notre Société peut, sur commande, organiser un transport retour des palettes, celui-ci restant exclusivement à la charge du Client.

Aucune palette ou emballage défectueux ne sera remboursé. Il est expressément entendu que le retour de ces derniers reste alors à la charge exclusive du Client.

► 10 - Réception de la commande :

A la livraison, le Client est tenu de vérifier la nature, l'état, la quantité, la qualité des Produits et plus généralement la conformité des Produits livrés au contenu de la commande concernée. Il est indiqué à ce titre que toute commande et tout Produit sont préalablement vérifiés par notre Société avant leur départ de notre Usine, de sorte que toute commande et tout Produit quittant notre Usine sont présumés conformes.

Il appartient ainsi au Client de faire preuve - outre de l'existence de la non-conformité - que celle-ci est imputable à notre Société.

► 11 - Retour des produits :

Les Produits fournis ne seront pas repris, sauf accord préalable du service commercial de notre Société. Le cas échéant, seuls les Produits retournés non dépalettisés, dans leur état d'origine et n'ayant pas fait l'objet de vente au détail seront acceptés.

Le transport retour des Produits est effectué aux frais et risques du Client. Une décade de 20% sera appliquée sur le prix HT facturé au Client.

Le Client nous indemnisera de l'ensemble des coûts éventuellement supportés et de l'ensemble des dommages éventuellement subis par notre Société, directement ou indirectement liés à un retour non autorisé.

Aucun Produit enlevé ou livré depuis plus d'un (1) an ne sera repris ou remboursé.

Le non-respect par le Client de ces dispositions exclura tout recours contre notre Société et exonérera notre Société de toute éventuelle responsabilité.

► 12 - Garantie et responsabilité :

Notre Société s'engage à fournir des Produits conformes à la réglementation en vigueur et aux caractéristiques décrites par notre Société pour chaque Produit.

En cas de livraison non-conforme, toute réclamation, qu'elle porte sur la qualité ou la quantité des Produits vendus, doit être formulée dans les meilleurs délais par lettre recommandée avec accusé de réception.

Il appartient au Client de fournir toute justification quant à la réalité du vice ou de l'anomalie constaté (par l'envoi de photographies, par exemple). Il devra laisser à notre Société toute facilité pour procéder elle-même, ou par le biais de toute personne que notre Société aura décidé de substituer à cet effet, à l'examen du Produit en cause et à la constatation de ce vice ou de cette non-conformité.

Dans les mêmes conditions, le Client devra tenir le Produit à disposition de notre Société pour remédier à ce vice ou à cette non-conformité. Le Client s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin et devra prendre toute disposition pour préserver l'intégrité du Produit résumé vicié ou non conforme. Le Client devra éventuellement, à la demande de notre Société, retourner les Produits concernés à ses propres frais et risques.

En cas de non-conformité effectivement reconnue et incombant exclusivement à notre Société, la responsabilité de notre Société se borne purement et simplement, à notre discrétion, au remplacement des Produits défectueux par des Produits identiques ou similaires, à l'exclusion de toute indemnité relative à des frais annexes tels que dépose et repose des Produits ou de dommages-intérêts à titre d'indemnisation ou autre.

Les défauts et vices de Produits livrés consécutifs à des conditions anormales de stockage, de manutention ou d'utilisation ne pourront en aucun cas engager notre Société. Il en est de même pour les avaries, de quelque nature qu'elles soient, consécutives à un cas de force majeure telle que défini à l'article 14 des CGV.

Les notices, plans, croquis et autres renseignements donnés aux Clients ont pour objet de les informer de la technique d'utilisation des Produits ; ils ne sauraient être réputés concourir à leur mise en œuvre, et n'engagent pas notre responsabilité.

Notre Société ne pourra être tenue responsable des conséquences d'une commande ou d'une mise en œuvre par le Client d'un Produit non conforme aux normes, DTU, avis technique, cahier des charges. Le Client reste seul responsable du choix du Produit commandé au regard de sa destination.

► 13 - Paiement :

13.1 - Délais de paiement :

Nos factures sont payables en Euros au comptant. Néanmoins le Client qui procède à des commandes régulières et dont la solvabilité est constatée par notre Société peut demander à bénéficier de modalités de paiement à terme dans les conditions fixées par la loi.

Aucune réclamation du Client ne sera de nature à permettre

de reporter l'échéance de paiement convenue.

En cas de cession ou de nantissement par le Client d'une créance au titre de laquelle nos Produits sont assurés, le règlement de ceux-ci devient exigible à réception de facture.

13.2 - Moyen et lieu de paiement :

Les paiements peuvent être effectués par les moyens suivants : virement commercial ou lettre de change relevé (LCR). Dans le cas où une traite ne serait pas retournée dans les dix (10) jours de son émission, les conditions de paiement pourront être modifiées.

Il est entendu que la simple remise d'un titre créant une obligation de payer ne constitue pas un paiement au sens de la présente clause, la créance de notre Société sur le Client subsistant avec toutes les garanties qui y sont rattachées, y compris la réserve de propriété, jusqu'à ce que le règlement ait été intégralement effectué. Le paiement des Produits est toujours exigible à notre établissement situé 13, Rue de Beillicq - Zone Artisanale de Lacomian - 40230 TOSSE.

Nos traites ou acceptations de règlement ne font pas dérogation à ce lieu de règlement.

13.3 - Escompte :

Les parties conviennent expressément que les paiements anticipés ne donneront lieu à aucun escompte.

13.4 - Date du paiement effectif :

Le paiement est considéré effectué entre les mains de notre Société lorsque les fonds correspondants ont été effectivement encaissés par notre Société.

13.5 - Défaut ou retard de paiement :

Tout retard de paiement donnera lieu au paiement, par le Client, de pénalités fixées à trois (3) fois le taux d'intérêt légal. En application de l'article L.441-10,II du Code du commerce, ces pénalités sont exigibles de plein droit. Elles seront calculées à compter du lendemain de l'échéance jusqu'à la date de valeur bancaire du règlement.

Toute commande non réglée à l'échéance génère également l'application d'une indemnité forfaitaire d'un montant de 40€ pour frais de recouvrement. Lorsque les frais de recouvrement exposés par notre Société sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, elle se réserve la faculté de demander une indemnisation complémentaire sur présentation des justificatifs correspondants.

Tout retard de paiement ou effet non reçu dans le délai stipulé rend immédiatement exigible l'intégralité de la créance, sans mise en demeure préalable, l'ensemble des sommes en cause produisant immédiatement intérêt. Un retard peut également entraîner, au gré de notre Société, la restitution des Produits aux frais du Client, la suspension des livraisons, la résolution de la vente de plein droit, la résiliation des marchés et commandes en cours avec ce Client ou encore la compensation avec les sommes éventuellement dues par notre Société au Client, ce sans que le Client ne puisse prétendre à une quelconque indemnité. Notre Société peut également subordonner l'exécution des commandes en cours dudit Client à la prise de garanties ou à de nouvelles modalités de règlement. Ces mesures ne font pas échec à la faculté dont dispose notre Société d'obtenir en sus le versement de dommages-intérêts en contrepartie du préjudice subi.

Les acomptes éventuels déjà versés seront acquis à notre Société en contrepartie de la jouissance des Produits dont aura bénéficié le Client.

► **14 - Force majeure :**

Aucune des parties ne peut être tenue responsable d'une inexécution temporaire ou définitive due à un cas de force majeure. Pour l'application des présentes, seront considérés comme cas de force majeure, de façon non limitative, les événements suivants :

- *les catastrophes naturelles, vagues de froid, intempéries, incendies, inondations ;
- *la survenance d'épidémies ou de pandémies ainsi que les mesures gouvernementales liées à une situation de crise sanitaire ;
- *les désordres publics graves, guerres, émeutes, révolutions, les lock-out, les grèves (de tout ou d'une partie du personnel) professionnelles ou corporatives dans les industries ou dans les moyens de transports ;
- *les barrages routiers, les ruptures d'approvisionnement, notamment mais non exclusivement en matières premières, non imputables à notre Société, l'indisponibilité technique, l'épuisement des stocks et les retards éventuels des fournisseurs de notre Société ;
- *la destruction affectant tout ou partie des installations de notre Société ;
- *les arrêts de production dus à des pannes fortuites, les dispositions d'ordre législatif, réglementaire ou tout autre apportant des restrictions à l'état actuel des activités de notre Société, et, plus généralement, tout événement ou cause hors de contrôle des parties.

► **15 - Imprévision :**

Une renégociation du contrat conclu entre les parties pourra être menée en cas de survenance de circonstances imprévisibles ou de changement de circonstances insusceptibles d'être envisagées dans les proportions effectivement constatées lors de la conclusion du contrat, notamment les hausses des matières premières, les autres causes conduisant à une augmentation significative des coûts de production, de l'énergie, du transport, des emballages, rendant l'exécution du contrat plus onéreuse pour une des parties. Ainsi, notre Société qui n'a pas accepté d'assumer ce risque d'exécution excessivement onéreuse, peut demander la renégociation des éléments composant le prix convenu et les volumes capacitaires préalablement définis dans le but de préserver l'équilibre économique initial convenu entre notre Société et le Client. Cette demande doit être faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Les discussions devront être menées de bonne foi et dans un délai qui ne peut être supérieur à huit (8) semaines à compter de la demande de renégociation faite par notre Société ou le Client.

Au-delà, notre Société ou le Client auront la possibilité de solliciter le Président du Tribunal de Commerce compétent afin qu'il procède à l'adaptation du contrat au regard du nouvel environnement économique.

► **16 - Exclusion des pénalités non convenues :**

Notre Société se réfère à (i) la Recommandation CEPC n° 19-1 portant guide des bonnes pratiques en matière de pénalités

logistiques du 6 février 2019, référentiel en cas de litige concernant l'applicabilité de pénalités logistiques et, (ii) aux dispositions des articles L.442-1, I, 3° et L.441-17 du Code de commerce.

Ainsi, toute demande de pénalités doit être adressée par le Client, par écrit, sous format Excel (xls) et doit, à minima, contenir les informations suivantes :

- *Le numéro de commande, par point de livraison concerné,
- *La date de livraison,
- *Les Produits concernés (libellés)
- *Les quantités concernées,
- *La nature précise et circonscrite de l'incident de livraison avec indication du créneau prévu et de l'horaire réellement constaté de livraison ou d'enlèvement.

Ce processus est une condition essentielle pour notre Société qui estime qu'un fichier exploitable est un préalable indispensable au traitement de la pénalité et à la possibilité de la constater.

Les pénalités devront pouvoir être discutées au cas par cas. Les pénalités sont destinées à réparer un préjudice résultant d'un manquement contractuel et doivent être proportionnées au préjudice subi directement causé par l'inexécution d'engagements contractuels expressément reconnus par notre Société, et ce dans la limite d'un plafond équivalent à 2 % de la valeur des produits commandés relevant de la catégorie de produits au sein de laquelle l'inexécution d'engagements contractuels a été constatée. Par conséquent, notre Société refuse la facturation systématique et arbitraire de pénalités qui, par nature, ne sont pas proportionnelles au préjudice éventuellement subi par le Client. Les démarches de pénalités devront par conséquent s'effectuer sur présentation de justificatifs afin de pouvoir évaluer précisément le montant du préjudice subi par le Client, ce qui suppose donc un échange préalable de documents. Par ailleurs, notre Société doit disposer d'un délai suffisant pour vérifier la pénalité et éventuellement la contester. Dans tous les cas, ce délai ne pourra être inférieur à trente (30) jours, compte tenu de l'organisation de notre Société.

Si la pénalité est contestée par notre Société, il est rappelé que la créance n'est donc plus certaine et, à titre, une compensation ne pourra pas être mise en place par le Client. Si la pénalité est acceptée par notre Société, la compensation légale pourra s'effectuer dans le respect des présentes stipulations.

En tout état de cause, aucune pénalité ne sera acceptée par notre Société en cas de perturbations des livraisons liées à un événement de force majeure telle que définie à l'article 14 des CGV, et donc indépendant de la volonté de notre Société.

Aucune pénalité logistique ne pourra être infligée à notre Société pour l'inexécution d'engagements contractuels survenue plus d'un an auparavant.

En cas de violation de la présente clause par le Client, notre Société pourra suspendre ses livraisons. Notre Société se réserve, en outre le droit de déduire des ristournes ou des rémunérations de services dues, tout montant que le Client aurait déduit d'office.

► **17 - Réserve de propriété :**

Les Produits, dont la vente est régie par les CGV, sont vendus avec une clause subordonnant expressément le transfert de leur propriété au paiement intégral du prix en principal et accessoires conformément aux articles 2367 à 2372 du Code civil.

Ainsi, les Produits demeurent notre propriété jusqu'au paiement complet du prix et de ses accessoires.

Le Client devra veiller en permanence à ce que les Produits dont le règlement n'aura pas été effectué soient identifiés comme propriété de notre Société et ne puissent pas notamment être confondus ou faire l'objet d'une revendication par des tiers. Les Produits en stock sont présumés être ceux payés.

Le Client s'interdit de donner en gage ou de céder sous quelque forme que ce soit, à titre de garantie, la propriété des Produits.

De convention expresse, notre Société pourra, aux frais du Client, faire jouer les droits qu'elle détient au titre de la présente clause de réserve de propriété, pour l'une quelconque de ses créances, sur la totalité des Produits en possession du Client, ces derniers étant conventionnellement présumés être ceux impayés et notre Société pourra les reprendre ou les revendiquer en dédommagement de ses factures impayées sans préjudice de son droit de résolution des ventes en cours et sans préjudice du versement de tous dommages et intérêts.

Notre Société et/ou son transporteur seront en conséquence autorisés à pénétrer dans les locaux du Client pour enlever les Produits visés par la clause de réserve de propriété. Cette procédure n'est pas exclusive d'autres actions ou procédures judiciaires que notre Société pourra décider d'engager.

Au cas de revente des Produits visés par la clause de réserve de propriété, le Client s'engage à comptabiliser le prix de revente séparément et plus généralement à prendre toutes dispositions à l'effet d'établir la concordance entre la somme ainsi perçue du sous-acquéreur et le prix de vente restant dû à notre Société - ce de façon à permettre à notre Société d'obtenir le règlement dudit prix de vente.

Dans l'hypothèse où le client ferait l'objet d'une procédure collective, il s'engage à informer notre Société de cette situation, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, dans les huit (8) jours du prononcé du jugement constatant l'ouverture de la procédure collective, afin que notre Société soit en mesure de revendiquer les Produits se retrouvant en nature parmi les éléments d'actifs du Client.

► **18 - Données à caractère personnel :**

Conformément au Règlement Européen n° 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, des données personnelles pourront être communiquées à notre Société par le Client.

Cette collecte a pour objectif la bonne exécution des commandes, la gestion et le suivi des relations commerciales entre notre Société et le Client (commande, facturation, mise à disposition, négociations commerciales...), l'amélioration de la qualité des Produits et services proposés et l'établissement de statistiques commerciales. Cette collecte permet enfin au Client de bénéficier des offres de notre Société, des sociétés de son Groupe et, le cas échéant, de ses partenaires commerciaux.

Le Client consent à l'utilisation de ses données personnelles par les destinataires énoncés ci-avant.

Les données personnelles sont collectées conformément à l'article 6.1 b) du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE.

Ces données à caractère personnel sont conservées pour la durée de la relation commerciale entre notre Société et le Client. Les données pourront également être conservées pour une durée plus longue afin de répondre à une obligation légale ou réglementaire ou de se prévaloir d'un droit, ce pendant le temps requis pour l'accomplissement de l'obligation ou de la prescription du droit en cause.

Conformément aux dispositions de la loi dite "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, à la limitation du traitement de ses données personnelles, à l'effacement, à la portabilité et au retrait de son consentement. Il peut également s'opposer à ce que ses données soient utilisées à des fins de prospection et d'une manière générale au traitement de ses données personnelles pour des motifs légitimes. Il peut exercer ces droits en écrivant à notre Société par courriel à l'adresse suivante : contact@daulouede.fr.

Le Client dispose également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commissions Nationale de l'informatique et des Libertés (CNIL).

Le Client peut donner des directives générales ou particulières respectivement à un tiers de confiance certifié par la CNIL ou à notre Société, relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses données personnelles après son décès. Le Client peut désigner une personne chargée de leur exécution et les modifier à tout moment. En l'absence de directives données de son vivant, ses héritiers auront la possibilité d'exercer certains droits, en particulier le droit d'accès.

► **19 - Confidentialité - Propriété intellectuelle :**

Le Client prend l'engagement de conserver confidentielles toutes informations dont il aura eu connaissance du fait de ses relations avec notre Société - que ces informations aient été ou non signalées comme confidentielles - et à n'utiliser lesdites informations que dans le cadre strict de ses relations avec notre Société. Le Client prendra toutes dispositions pour que cet engagement soit mis à la charge de ses employés, le Client étant responsable en cas de divulgation d'informations confidentielles du fait desdits employés.

Aucun élément de la relation commerciale existant entre notre Société et le Client ne peut permettre au Client de revendiquer le transfert à son bénéfice ou au bénéfice de tout tiers d'un quelconque droit de propriété ou d'exploitation de tout ou partie des droits de propriété intellectuelle (quelle qu'en soit la nature, la portée et/ou l'origine) détenus et/ou exploités par notre Société concernant les Produits objet de la commande et/ou se rapportant aux dits Produits. Le Client s'engage à respecter les droits ainsi détenus et/ou exploités par notre Société et à n'entreprendre aucune action susceptible d'y porter atteinte et de façon plus générale pouvant porter atteinte aux intérêts de notre Société.

► **20 - Droit applicable - Clause attributive de juridiction :**

Les ventes effectuées par notre Société - et plus généralement les relations commerciales entre les parties - sont soumises au droit français.

En vue de trouver ensemble une solution à tout litige qui surviendrait dans l'exécution des CGV, notre Société et le Client conviennent de se réunir dans les cinq (5) jours à compter de la réception d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception, notifiée par l'une des deux parties.

La présente procédure de règlement amiable constitue un préalable obligatoire à l'introduction d'une action en justice entre les parties. Toute action introduite en justice en violation de la présente clause serait irrecevable.

Toutefois, si au terme d'un délai de trente (30) jours, les parties n'arrivaient pas à se mettre d'accord sur un compromis ou une solution, le litige serait alors soumis à la compétence juridictionnelle désignée ci-après.

Tout litige et toute contestation qu'elle qu'en soit la cause, relative notamment à la validité, l'exécution, l'opposabilité ou aux difficultés d'interprétation des CGV et, de façon plus générale, concernant les relations existantes entre les parties, seront du ressort du Tribunal de Commerce du lieu du siège social de notre Société qui a compétence exclusive, même en cas de référé, de demande incidente, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs et ce, nonobstant toutes clauses contraires.





► Ets Daulouède - 1949



► Ets Daulouède - 2025

► Ets DAULOUÈDE

13, Rue de Beillicq

Zone Artisanale de Lacomian

40230 Tosse

05.58.43.08.12

contact@daulouede.fr

www.daulouede.fr

